

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE Administration 13.75
et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
Minimum p^r annonce » 2.—
Suisse » 0.30
Etranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.—

L'avalanche des calomnies

Le Socialisme n'étant pas mort, ainsi que M. Rigassi, rédacteur à la Gazette de Lausanne l'annonça, le socialisme ayant même la mauvaise grâce d'ouvrir, pour lui, une nouvelle ère de renaissance, ses adversaires s'empressent de calomnier cet agonisant et de l'accuser des pires crimes.

Il y a un certain temps, M. Pierre Grellet, le vertueux et charitable et très chrétien correspondant de cette même Gazette, fit un bouquet de mille malpropres qu'il lança à la face du socialisme bernois. Un de nos camarades vient d'être condamné à trois mois de prison dans le canton de Fribourg pour un article de journal (Droit du Peuple) qui n'allait pas jusqu'à la semelle des infamies et diffamations de M. Grellet. Celui-ci sait fort bien qu'il ne court pas le risque d'une condamnation et s'en donne à cœur joie, jusque-là!

« A Bumpitz, la commune, en majorité socialiste, réélit un instituteur qui s'était livré à des actes immoraux sur des élèves ». Si c'était vrai, — et la faute serait à notre sens aussi grave qu'impardonnable — vous imaginez-vous que l'autorité cantonale si dure aux socialistes, eût laissé faire?

La vérité est que cet instituteur — qui n'est pas socialiste, mais communiste — fut victime d'une cabale dans un petit village paysan, mais acquitté par le tribunal devant lequel aucun fait ne fut établi. M. Grellet ne s'embarrasse pas pour si peu!

« Un autre instituteur, conte-t-il, est traduit, pour le même délit, devant un juge socialiste qui l'acquitte sous prétexte... de manifestation de son sens esthétique ».

Que le prononcé du jugement soit « éffarant », je suis tout disposé à en convenir, mais ce que M. Grellet ne dit pas, c'est qu'aucun fait précis ne fut établi, c'est que cet instituteur est déjà âgé et en plus qu'il appartient au parti paysan-bourgeois, cousin de celui auquel appartient le consciencieux et objectif journaliste de Berne.

« Un assesseur socialiste du tribunal de district commet un attentat à la pudeur. L'assesseur est encore en fonctions. Un socialiste, condamné pour vol, est élu juge au tribunal même qui l'avait condamné ».

Il y a ici toute une confusion. La vérité est un peu autre. Un certain Meyer fut accusé pour attentat à la pudeur. Son demi-frère, qui était juge, parut comme témoin dans l'affaire. Mais son rôle ne parut pas clair aux socialistes de Berne. Ils apprirent alors, mais alors seulement, que ce juge, il y a neuf ans, avait été condamné avec sursis à huit jours pour vol. Ils exigèrent aussitôt sa démission. On voit que l'affaire est un peu différente, qu'en dites-vous?

« Un secrétaire ouvrier condamné pour avoir fraudé la commune en payant, sans en avoir le droit, des subventions de chômage, est élu par les socialistes dans la Commission de l'Ecole des Arts et Métiers ». (Il est mécanicien).

Nous devons avouer ce crime impardonnable. « Un camarade, du nom de Rickli, qui a falsifié un certificat de salaire destiné au fisc, vient d'être nommé par le Grand Conseil membre de la Commission cantonale de recours en matière d'impôts ».

Cette affaire est peut-être la plus intéressante de toutes. Chacun se souvient du grave conflit qui surgit l'automne dernier entre le Conseil municipal de Bolligen et le Conseil d'Etat bernois. Ce dernier voulut empêcher la publication du registre des impôts de la dite commune. Il paraît que c'eût été embarrassant pour ses amis. Or, Rickli était le président du Conseil municipal de Bolligen, et on chercha à le « choper ». Dans le canton de Berne, l'employeur doit donner à l'employé à traitement fixe un certificat de gain. On découvrit un certificat de Bolligen qui n'était pas exact. Rickli fut accusé... mais acquitté, car on ne put établir que la fausse déclaration émanait de lui. Pour quelles raisons les socialistes auraient-ils dû renoncer à la candidature d'un homme qui venait de faire preuve d'énergie et d'indépendance?

Et M. Grellet, à vrai dire, s'en prend surtout aux partis bourgeois qui laissent ces élections scandaleuses, selon lui, se faire.

Il oublie une chose. C'est que les paysans et bourgeois bernois, qui n'ont cependant aucune tendresse pour les socialistes, allez, n'ont pas haussé le ton de la passion politique au degré de celle qui aveugle et affole M. Grellet. C'est pour cette raison qu'ils ne confondent pas une accusation avec une preuve définitive, surtout quand elle aboutit à un acquittement.

Cette vague assez malpropre lancée contre le parti socialiste échouera comme tant d'autres devant la pressante nécessité qu'il y a de mettre fin à tout le désordre de la société bourgeoise, qu'il y a de donner une assise économique et sociale à la paix entre les hommes, qu'il y a d'assurer un peu plus d'honnêteté dans nos manifestations sociales, dans nos luttes politiques en particulier.

E.-Paul GRABER.

POSTIERS. SAMEDI ET DIMANCHE, ON VOTE LA BLEUE.

Les élections allemandes

(De notre correspondant, envoi par avion postal)

J.-S.-J. Berlin, le 7 mai.

Le télégraphe vous aura, au reçu de ces lignes, transmis le résultat complet des élections allemandes. A l'heure où je vous écris, les chiffres publiés par les différents partis ou officiellement, sont encore quelque peu incomplets et contradictoires. Cependant les différences sont, en vérité, sans portée, et quels que soient les changements ou rectifications qui pourront encore intervenir, ils ne changeront rien quant au fond.

Or, l'issue de la bataille électorale a, à très peu de chose près, confirmé les prévisions de ma dernière lettre. Les socialistes ont à peu près maintenu les voix majoritaires de 1920. S'ils ont, en plus de cela, obtenu des centaines de mille voix des anciens socialistes indépendants et cela dans presque toute l'Allemagne, ils ont, par contre, éprouvé de fortes pertes dans la Ruhr et dans les régions occupées par les troupes françaises. Ces pertes ont été subies au bénéfice des communistes. Poincaré a bien travaillé pour le bolchévisme dans l'Allemagne occupée et pour le nationalisme dans l'Allemagne non occupée. Le parti socialiste aura, au nouveau Reichstag, de 100 à 110 sièges contre 113 obtenus par les majoritaires en 1920 et 81 obtenus par les indépendants dont une fraction a, en 1922, fusionné avec les majoritaires. Le parti socialiste restera le plus fort groupe du Reichstag.

Les communistes seront probablement 60, contre 16 dans l'ancien Reichstag. De 600,000, en chiffres ronds, ils ont augmenté leur nombre de voix à 3,350,000. (Les socialistes en ont près de 6,000,000.) Comme les indépendants avaient, en 1920, obtenu 5,000,000 de voix et comme les quatre groupes à tendance socialiste et ouvrière qui, en dehors des socialistes et des communistes, briguaient cette fois-ci les suffrages, ont obtenu près de 400,000 voix, il y a près de deux millions de voix socialistes en moins par rapport aux dernières élections. Une bonne partie de ces voix ont temporairement disparu parmi les abstentionnistes, le reste est allé à la droite, surtout à l'extrême droite...

Les petits groupes socialistes — groupe Ledebour, groupe indépendant, etc. — n'ont obtenu aucun mandat, n'ayant nulle part atteint le quotient électoral de 60,000. Et comme les restes réunis dans la liste nationale n'obtiennent des mandats que pour autant que des mandats ont été obtenus dans les circonscriptions, ces voix socialistes et ouvrières ont été complètement perdues. Il en va d'ailleurs de même de l'aile droite des populistes. Elle a obtenu un demi-million de suffrages, mais n'a nulle part atteint le quotient électoral.

Les Voelkische, l'extrême droite s'étant séparée des Deutschnationale, n'ont pas obtenu le grand succès qu'on avait pu croire, surtout après les élections bavaroises. Ils n'ont pas obtenu deux millions de voix et n'auront qu'une trentaine de sièges au plus.

C'est la droite qui, avec les communistes, est le vrai gagnant de la bataille. Elle aura de 90 à 95 sièges contre 65 dans l'ancien Reichstag. Cependant, son succès est bien inférieur à ce qu'elle avait espéré elle-même. Ses leaders parlaient même de 200 sièges!

Le centre aura peut-être 65 sièges contre 68 dans l'ancien Reichstag, les démocrates en auront 25 à 30 contre 39, les populistes de 40 à 50 contre 67, le parti bavarois 15 à 18 contre 22. Du côté socialiste comme du côté bourgeois, c'est le même phénomène qui s'est produit: ce sont les extrêmes qui ont gagné au détriment des partis modérés.

Cependant, si ces pertes et ces succès rendent

Et la Grande Salle ?

Ce que disent les sociétés locales

L'organe du P. P. N., qui avait mené une campagne, pas très loyale, au moment de la construction de la Grande Salle, ne souffle plus mot. Ce silence est révélateur! Par contre, les sociétés locales ne tarissent pas d'éloges et c'est, par exemple, avec un plaisir très vif que les socialistes liront le compte rendu suivant des fêtes d'inauguration que nous trouvons dans le tout dernier numéro du Lyrien, qui vient de sortir de presse:

« La Lyre a pris part aux fêtes d'inauguration de la Grande Salle communale, le lundi 7 avril écoulé. Avec la collaboration de l'Harmonie de la Croix-Bleue, la Chorale L'Avenir, le Sängerbund et la société de gymnastique Ancienne Section, un grand concert populaire fut organisé, qui obtint un très grand succès devant une salle archicomble.

On a beaucoup blagué les initiateurs de la Salle communale, mais devant les faits accomplis, chacun devra reconnaître que nous possédons maintenant un vaste local d'auditions que plusieurs localités voisines peuvent nous envier. La disposition de la salle est très bien comprise, de bon goût, sans luxe cependant; c'est un point capital à retenir en faveur de la commission de construction. Ceux qui, au dernier moment, ont supprimé quelques places pour donner plus d'ampleur à la scène ont été bien inspirés; elle est maintenant assez grande pour nous; mais au cas où une société de musique genevoise, par exemple, qui compte 100 à 120 exécutants, viendrait nous rendre visite, il serait malaisé d'assigner à chacun la place nécessaire.

L'acoustique est bon; cela est encore un avantage des plus appréciables.

Nos sociétés locales, qui pendant les soirées de nos longs hivers auront préparé de jolis programmes, ont maintenant une salle digne de recevoir les auditeurs venant juger des progrès accomplis par nos artistes montagnards. Xylo. »

Si tu tiens à payer TON LOYER 100 à 200 fr. PLUS CHER, tu es libre de voter les listes du Bloc P. P. N., libéral et radical.

Si tu entends, par contre, DEFENDRE TES DROITS DE LOCATAIRE, secoue-toi, secoue les indifférents. VOTE BLEU samedi et dimanche.

l'existence du gouvernement actuel impossible, ils ne permettent pas, à ces partis extrêmes, d'en tirer le bénéfice espéré.

En même temps que le gouvernement du Reich, c'est aussi le gouvernement bavarois qui vient de donner sa démission. Si les journaux bourgeois commencent déjà le jeu des combinaisons sur la composition du gouvernement prochain, le « Vorwärts » est moins pressé. En effet, malgré l'affaiblissement du parti, sans aucun doute temporaire seulement, la position parlementaire du parti est très forte. Aucun gouvernement des partis centraux n'est possible sans lui. Si ces partis essayaient de former un gouvernement avec la droite, les uns et les autres seraient forcés d'abandonner tant de ce qui est l'essence même de leur existence, qu'ils ne pourraient tous ensemble que se compromettre. C'est le parti socialiste qui en serait, aux prochaines élections, le bénéficiaire.

Quant aux communistes, comme il ne leur est pas permis de faire au Parlement aucun travail pratique et fécond, les masses s'en détacheront désillusionnées plus vite que les communistes n'ont pu les gagner. Malgré l'échec subi, l'on peut rester optimiste quant à l'avenir du socialisme en Allemagne.

La guerre aérienne

A quoi servent les armées ?

Madame Ragaz et Pierre Cérésolo ont fait à Lausanne et à Genève deux conférences remarquables sur le devoir de la Suisse en matière de paix internationale. Ils ont touché entre autres la question de notre sécurité nationale et Pierre Cérésolo a cité l'opinion des experts militaires, de plus en plus impressionnés par les progrès de l'industrie chimique et de l'aviation. C'est un sujet qui devrait servir de base à une véritable campagne d'opinion publique, ainsi que le proposait le commandeur Burney à la Chambre des Communes.

La « Revue des Deux Mondes », qui représente en France tout ce qu'il y a de plus traditionnel et conservateur, a publié dans son numéro du premier mai un article du capitaine Fonck sur le danger aérien allemand. Le mot « allemand » était nécessaire pour faire passer l'article et servir de prétexte. La vérité, c'est que ce péril est universel. A l'heure qu'il est, tous les grands pays développent leur aviation et le Salon de Paris, l'année dernière, nous a révélé des aéroplanes monstres, couleur de chauve-souris, avec une installation perfectionnée pour laisser tomber d'énormes bombes d'un mètre cinquante de haut, dont on voyait une bonne douzaine suspendues dans les flancs sinistres de ces appareils nocturnes.

L'industrie chimique allemande a en effet poussé très loin pendant la guerre la fabrication des gaz asphyxiants, qui étendent sur une vaste surface de terrain une nappe invisible et meurtrière, détruisant toute vie humaine, animale et végétale. Depuis la guerre, la science anglaise et française a développé cette même étude avec ardeur et les résultats actuels sont, paraît-il, prodigieux. Il suffira de quelques escadrilles pour détruire en deux ou trois heures la population tout entière de nos villes.

Ce qu'il y a de terrible dans ce nouvel engin de guerre, c'est qu'il n'y a pour ainsi dire pas de défense possible. Il n'y a que les représailles. Si le voisin détruit Berne, on peut en faire autant à Besançon ou à Stuttgart à condition d'avoir les appareils nécessaires. La belle défense pour nos femmes et nos enfants que de se dire que d'autres femmes et d'autres enfants seront asphyxiés à leur tour!

La Suisse d'ailleurs n'est pas encore entrée dans cette voie de préparation militaire et notre aviation ne compte pas vis-à-vis des autres. Pendant ce temps, nos bataillons défilent encore bravement dans les rues de Lausanne ou de Morat, fanfare en tête, sac au dos, brillants colons caracolant sur leurs chevaux bais. Osons le dire: c'est ridicule, ridicule et scandaleux, car l'armée ne garantit plus la sécurité du pays et l'on continue comme si de rien n'était.

Le peuple suisse a tout de même le droit de savoir à quoi servent tous les millions qu'il dépense pour la soi-disant tranquillité du pays. A l'heure qu'il est, la population suisse est aussi exposée que si elle n'avait pas un seul soldat, peut-être même plus. Il y a une seule chose qui puisse nous sauver la vie, c'est qu'il n'y ait pas de guerre et que les grandes puissances s'entendent pour en diminuer les chances en réduisant leurs armements. La Suisse dépenserait 80 millions par an pour soutenir la cause de la paix chez ses voisins que son argent serait employé moins inutilement qu'aujourd'hui.

Ce sont là des questions vitales. Qu'en pensent nos grands militaires? Qu'en pense le Conseil fédéral? Il faut avoir le courage de regarder les choses en face. Edm. P.

Monstruosité

On prive des chômeurs et des contribuables du droit de vote parce qu'en retard dans le paiement de leurs impôts.

Or, nous apprenons qu'un ancien magistrat et membre influent du parti radical, mort il y a quelques mois, laissait une fortune allant de 250,000 à 300,000 fr., alors qu'il ne déclarait au fisc que 32,000 d'abord puis 75,000 fr.

Deux membres du Conseil d'Etat assistaient à ses funérailles et l'un d'eux parla sur sa tombe!!

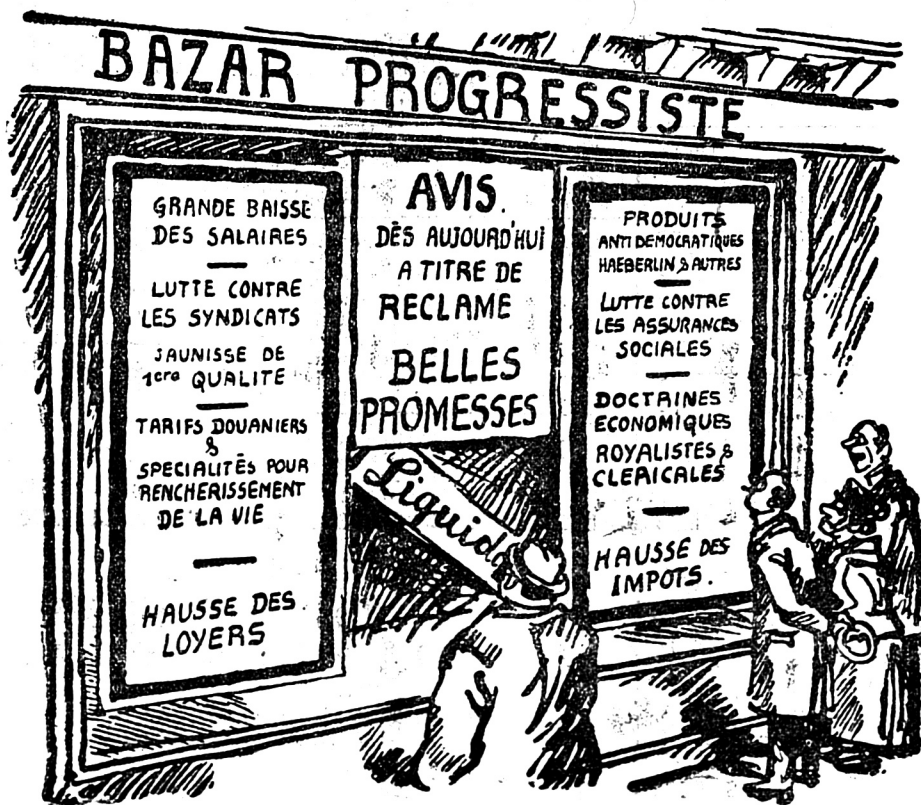
Quant au chômeur en retard... on le loge au rang des fous et des criminels.

Autre cas. On nous cite au Locle le cas d'un soldat suisse qui a fait plus de 400 jours de mobilisation, qui a deux ans d'impôts en retard et qu'on prive du droit de vote. Près de lui un réfractaire étranger ayant cinq ans de séjour et payant une dizaine de francs d'impôts a le droit de vote. Mobilisés, méditez ce cas!

Comment ils défendent l'ouvrier

Le Dr Bolle, conseiller national progressiste, poussant la réaction jusqu'à la folie, a osé demander à un tribunal de prononcer la dissolution de la F. O. M. H. à La Chaux-de-Fonds.

Un député progressiste a cherché à fonder un syndicat jaune. Les patrons progressistes ont pro-



fit de la crise pour rompre toutes relations avec la F. O. M. H. Le P. P. N., qui dit qu'il « défend » les travailleurs, n'a qu'un but: cadormir les travailleurs pour les mettre à la merci du patronat.

JURA BERNOIS

BIENNE

Décès. — Le décès survenu lundi matin à Boujean de M. Blaser, ancien instituteur, beau-père de notre sympathique maire, Dr G. Muller, nous enlève un citoyen qui fut très honoré de notre population. Il est décédé à l'âge de 70 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

SAINT-IMIER

Le concert des Armes-Réunies. — Rarement chez nous l'on eut l'occasion d'entendre une audition aussi merveilleuse, un programme aussi remarquable et une exécution aussi soignée. Tout démontra une étude persévérante et approfondie; et avec un nombre si grand d'exécutants, l'on reste étonné qu'une fanfare aussi puissante s'exécute avec tant de souplesse et de douceur parfois, passant aussi gentiment des claironnades éclatantes aux sons d'orgue les plus doux. Si les compositions de choix furent goûtées comme elles le méritaient, les transcriptions d'orchestre de Mendelssohn et de Massenet tout spécialement, furent dégustées avidement et dans les « Scènes pittoresques », transcrites par M. Duquesne lui-même, la fanfare révéla toutes ses capacités. Dans l'« Angélus », par exemple, le puissant ensemble mélodieux se modula et se fondit en murmures, tandis que dans l'« Ouverture d'Elisabeth » et la « Rapsodie » de Gilson, dans laquelle la batterie fut appelée à donner son maximum, éclata en pleine force, la sonorité si claire de cette instrumentation si complète.

Il est de toute évidence que d'ores et déjà, la musique Les Armes-Réunies se range dignement parmi les fanfares de première classe, et son directeur, M. le professeur Georges Duquesne, peut se féliciter des résultats auxquels en arrive sous sa direction, cette déjà si réputée fanfare, et l'Orchestre Symphonique de notre localité, qui a eu l'heureuse inspiration de l'appeler à sa direction, peut aussi maintenant aspirer à la bonne musique classique, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir grandement.

Tout comme à Neuchâtel, le concert d'hier soir fut pour Les Armes-Réunies un vrai triomphe. Matas.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Arnel Moser, fonctionnaire des douanes, au Gardot (Le Cerneux-Péquignot), aux fonctions d'inspecteur du bétail du cercle des Maix, en remplacement du citoyen Jules Guex, démissionnaire.

Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Maurice Decastel, fonctionnaire des douanes, au Maix-Bailod, aux fonctions d'inspecteur-suppléant du bétail du cercle de La Châtagne, en remplacement du citoyen Charles Renaud, démissionnaire.

PESEUX. — Conférence Abel Vaucher. — A l'occasion des élections communales, le parti socialiste organise une grande conférence publique et contradictoire. Elle aura lieu ce soir, à 20 heures, dans la grande salle du collège, et sera donnée par notre camarade Abel Vaucher. Invitation à tous.

FLEURIER. — Elections. — Quelques jours nous séparent de l'élection du Conseil général. Trois listes seront en présence: la liste socialiste, la liste radicale-libérale conjointe, la liste dissidente dite des intérêts fleurissants, issue d'un groupe de mécontents.

Donc la lutte sera serrée, et bien malin qui pourra pronostiquer le résultat, la dernière liste entrant pour la première fois en lice. Nous souhaitons que notre parti ne sorte pas amoindri de la lutte et nous demandons à tous nos camarades un effort et leur appui en faisant toute la propagande possible pour assurer le triomphe de notre liste. Par la même occasion, nous comptons sur notre « Sociale » pour samedi et dimanche matin. Les frais de déplacement seront à la charge de la section. Pour couvrir les frais, une liste de souscription sera passée chez les membres; réservez-lui bon accueil.

Pas de panachages. Vive la liste bleue. E. — Liste socialiste. — Anciens: Gaille Georges, Gaille James, Grosclaude Paul, Luthy Charles, Roth Emile, Guye-Jeanerret William,

Iret Emile, Matthey Gaston, Simon Louis, Sutter Emile, Tetaz Marius, Thiébaud Louis-Albert, Vuilleumier Arnold. — Nouveaux: Buhler Albert, Dubois Ch.-John, Dufaux Frédéric, Hostetler Albert, Hillbrand Alfred, Stoller Edouard, Guye Louis.

Conférence Paul Graber. — Ce soir, à 20 heures, notre éloquent camarade Paul Graber donnera une conférence publique et contradictoire à l'occasion des élections communales. Invitation cordiale à toute la population.

Electeurs des Brenets

Souvenez-vous qu'un triomphe des partis bourgeois leur permettrait de reprendre leur projet d'augmenter le taux de l'impôt, spécialement pour les travailleurs. A bon entendeur, salut!

Votez donc pour les candidats socialistes: Aeschbach Hans, confiseur; Ducommun Nestor, horloger; Froidevaux Louis, électricien; Greisen Samuel, horloger; Huguenin John, horloger; Hener Bernard, horloger; Ischer Jacob, fonctionnaire; Mino Jean, horloger; Rufener Arnold, horloger; Schmidt Georges, électricien; Segessenmann Paul, horloger; Tissot Eugène, horloger; Zurbuchen Charles, fils, horloger; Zurcher Rodolphe, lamineur; Zurcher Arnold, horloger.

Conférence Samuel Jeanerret. — Ce soir, à 20 heures et à l'occasion des élections communales, notre camarade Samuel Jeanerret, député, donnera une conférence publique et contradictoire. Toute la population est cordialement invitée.

Un double quatuor de L'Espérance du Locle prêtera son concours.

NEUCHÂTEL

A propos du point 11. — Notre programme communal, qui vient de paraître dans « Le Progrès », porte, sous chiffre 11, « l'octroi de bourses d'étude aux enfants de familles peu aisées ».

C'est là une revendication qui n'est pas faite pour plaire à nos adversaires, à messieurs les libéraux surtout. Parce que nous réclamons le droit aux études pour ceux qui sont le plus aptes à étudier avec fruit, ils déclarent volontiers que nous sommes jaloux des mérites personnels et ennemis des élites.

Qu'on nous permette de leur répondre en citant les passages suivants d'une brochure récente, « L'Idéal républicain », publiée par le journal français « Le Quotidien », et dont l'auteur est M. L. Lévy-Bruhl, membre de l'Institut: « Loin d'être ennemi des élites, un régime démocratique ne peut subsister que par elles. C'est aux efforts séculaires d'une élite, d'abord faible et petite, puis gagnant peu à peu en nombre et en influence, que sont dus la chute de l'ancien régime et l'affranchissement du peuple. »

« La démocratie n'est donc pas assez aveugle pour croire qu'elle peut se passer d'une élite. Mais ce qui la distingue des régimes antérieurs, c'est qu'elle ne veut pas que cette élite lui soit imposée toute faite, ni qu'elle se recrute, exclusivement ou de préférence, dans une seule classe sociale. »

Actuellement, c'est l'argent qui fait, parmi les enfants, la sélection brutale et presque sans appel, de ceux qui étudieront. « L'idéal républicain veut la fin de ce privilège injuste et absurde, préjudiciable à l'intérêt public comme aux individus, destructeur d'une partie de l'élite. Il demande que le capital intellectuel de chaque génération soit mis en valeur de la façon la plus rationnelle. A la sélection par l'argent, il substituera la sélection par le mérite. L'égalité qu'il réclame n'a pas pour objet, ni pour effet, de niveler l'élite, mais au contraire de la laisser se former librement. L'intérêt même des enfants de la classe privilégiée demande que place soit faite aux autres enfants, d'où qu'ils viennent, qui se montrent aptes à recevoir une culture supérieure. Qui sait si de leurs rangs il ne sortira pas un Pasteur, ou un Einstein, ou un Hugo! »

Locataires, debout! — Un gros danger menace les locataires: c'est la suppression de la commission arbitrale des conflits locaux et par suite la disparition de toute mesure de protection contre les augmentations injustifiées de loyer.

Récemment, un membre du groupe radical, M. Meystre, demandait au Conseil général si le moment n'est pas venu de supprimer la Commission arbitrale et de laisser aux propriétaires la liberté de gérer leurs immeubles sans restriction aucune, comme avant la guerre. M. Meystre, qui est propriétaire, comme beaucoup d'autres conseillers radicaux et libéraux, laissait percer le bout de l'oreille. Il montrait son impatience de fixer à sa guise le prix de ses logements.

Membre influent du parti radical, ancien président du Conseil général, M. Meystre n'est évidemment pas seul de son opinion dans son groupe, et les locataires doivent bien comprendre qu'ils n'ont pas à attendre un appui efficace de la part de radicaux.

Quant aux libéraux, c'est leur programme de demander que la Commune et l'Etat laissent les particuliers agir le plus librement possible. La plupart d'entre eux ne sont pas loin de penser qu'une Commission arbitrale qui ne laisse pas faire aux propriétaires tout ce qu'ils veulent: c'est du bolchévisme.

Soul, le parti socialiste a mis résolument dans son programme la défense énergique des locataires. Si donc ces derniers comprennent leur intérêt, ils voteront la liste bleue.

Dans les conditions où se présentent cette année les élections communales, on est tenté de dire qu'un locataire qui mettrait un bulletin vert ou rouge dans l'urne, aurait tout aussi bon temps de glisser à la poste une lettre pour demander à son propriétaire de vouloir bien lui augmenter son loyer!

Un comble. — La prose électorale ne passe pas, en général, pour être un modèle de modération et de mesure, c'est entendu. Les manifestes libéraux et radicaux nous ont habitués dès longtemps aux clichés par lesquels ces messieurs proclament qu'il n'y en a pas comme eux!

Le lecteur, quand il a un peu de philosophie, se montre indulgent à cet égard. Il sourit et vote comme il l'entend. Mais ce n'est tout de même pas une raison suffisante pour que les rédacteurs passent les bornes comme le fait la « Suisse Libérale » d'hier. Cette joyeuse feuille publie en effet, « sans rien y changer », une lettre dans laquelle un bonhomme affirme que « à 40 centimes à Neuchâtel, le gaz est moins cher qu'à 35 à La Chaux-de-Fonds ».

Il faut tout de même que la « Suisse Libérale » prenne ses lecteurs pour de beaux abrutis, pour oser publier une pareille ânerie et penser recruter des électeurs avec de tels raisonnements. Si c'est comme cela que ces messieurs de la droite discutent à l'ordinaire, il doit y avoir à rigoler dans les assemblées électorales du parti libéral.

ELECTEURS SOCIALISTES. CAMARADES OUVRIERS.

Venez tous demain soir, au cortège qui partira à 7 heures trois quarts de la Maison du Peuple, pour se rendre au Temple du Bas.

Il faut que le Temple soit bondé, comme aux grands jours, avec des grappes d'auditeurs aux portes et sur les escaliers.

Orchestre Philharmonique de Berlin. — Le public musical de Neuchâtel et des environs aura dans quelques jours le privilège d'entendre l'Orchestre Philharmonique de Berlin. — Cet ensemble remarquable est composé de 90 musiciens. Il a joué dans tous les pays de l'Europe sous la direction de chefs d'orchestre comme Nikisch, Richard Strauss, Hans Richter et est depuis 1922 sous la direction de Wilhelm Furtwängler, dont la réputation est actuellement mondiale. Furtwängler, âgé de 40 ans, a commencé sa carrière comme directeur de théâtre à Breslau, Munich et Strasbourg. Après un court séjour à Zurich, il est devenu directeur des concerts symphoniques et du Chœur philharmonique de Lubek. Il a dirigé ensuite les concerts symphoniques à Berlin, Frankfurt et Vienne. C'est un grand privilège pour n'importe quel auditeur musical que de pouvoir entendre un concert donné sous la direction d'un homme aussi extraordinairement doué que Furtwängler.

Le programme offert aux Neuchâtelois est composé en bonne partie d'œuvres familières à tous les habitués des concerts, puisqu'on y trouve les noms de Beethoven, de Wagner et de Strauss; il nous fournira ainsi l'occasion de nous rendre compte des rares qualités du chef d'orchestre, parce que nous pourrions comparer sa direction et ses interprétations avec celles des chefs d'orchestre sous la conduite desquels nous avons déjà pu entendre ces différents chefs-d'œuvre.

Le dimanche 11 mai, le Temple du Bas sera trop petit pour contenir le public musical qui se rendra à cette invitation inespérée.

Le danger du bloc bourgeois

Si tu tiens à payer TON LOYER 100 à 200 fr. PLUS CHER, tu es libre de voter les listes du Bloc P. P. N., libéral et radical.

Une Commune bourgeoise fera le beurre des proprié, n'en doute pas.

Si tu entends, par contre, DEFENDRE TES DROITS DE LOCATAIRE, secoue-toi, secoue les indifférents. VOTE BLEU samedi et dimanche.

LA CHAUX-DE-FONDS

Au Manège Gnaegi

Lundi soir, s'est terminée la série de grands spectacles-variétés organisés par la Société de gymnastique L'Ancienne avec la collaboration de M. Gnaegi, professeur d'équitation.

Un nombreux public a suivi avec un vif intérêt tous les magnifiques numéros figurant au programme des mieux établis. Les différentes productions furent vivement applaudies: la présentation de l'étalon noir « Qurbus » en haute école par M. Gnaegi, a été bissée. Grâce à un travail exécuté avec méthode et patience, M. Gnaegi a réussi à présenter ce magnifique cheval dans des créations de danses, telles que tango, boston, etc.

Comme entrée, nous avons assisté à des démonstrations de lutte libre et suisse, du travail de force aux anneaux par Zorix et les Rymarc, William's, l'équilibriste de force, les voltigeurs Morca et Lyon sur cheval sans selle, les Drea's dans le tombillon de la mort, les six poneys du clown Cavallo, deux assauts de boxe, le premier par les débutants Vasserot et Perrin, ensuite deux boxeurs plus expérimentés, Stauffer (qui vient d'être officiellement sélectionné pour les Jeux olympiques) et Cornu; les Renetti's, équilibristes sur échelle et, pour terminer, les Tiwa Dorty's, avec leur travail sur bambou.

Vu le manque de temps, nous regrettons de ne pouvoir analyser comme nous le voudrions chaque numéro, mais disons que tout fut parfait et bien des professionnels ne font pas mieux.

Félicitons donc sans réserve les organisateurs qui se sont dépensés sans compter pour leur heureuse initiative, ainsi que tous les exécutants qui ont droit à nos meilleurs éloges; nous les en remercions.

Nous souhaitons voir plus fréquemment de tels magnifiques spectacles qui seront certainement bien accueillis. Si tel est le cas, souhaitons d'ores et déjà que la foule des grands jours s'y rende. Nous disons donc à la prochaine fois. T.

Communiqués

Les électeurs sont rendus attentifs à l'annonce concernant les élections communales, qui paraît dans le présent numéro. Ceux qui ont égaré leur carte civique sont instamment priés de la réclamer à temps.

Nos cinémas. — Dernier jour du programme. Scala: Raquel Meller, dans « Violettes Impériales ». — Apollo: « L'Auberge Rouge », avec Léon Mathot.

Le doyen des hypnotiseurs à La Chaux-de-Fonds. — Donato, le vrai, le grand Donato, sera parmi nous samedi et dimanche. C'est le seul qui a eu l'honneur de faire ressentir les effets hypnotiques à S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, le seul qui fut présenté à feu Nicolas II, ainsi qu'à feu Edouard VII, roi d'Angleterre.

Donato vous présentera toutes ses expériences au grand jour et vous amusera pendant deux heures et demie. Il vous conseillera, vous révélera des choses vous concernant personnellement, et que vous ignorez vous-mêmes!!!

Allez le voir au Théâtre. Il y sera samedi en soirée, dimanche en matinée et en soirée. Location ouverte.

Aujourd'hui et demain ont lieu les quatre dernières démonstrations de cuisson au gaz. Ces séances sont gratuites. Les ménagères seront bien inspirées en profitant de l'enseignement qui leur est offert par un professionnel des usines Voga, à l'Usine à gaz. Voir l'annonce qui paraît dans le présent numéro.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Commission de la Vente de la « Senti ». — La réunion de jeudi est renvoyée à la semaine prochaine.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale l'Avenir. — Répétition générale ce soir, au nouveau Cercle, à 20 heures précises, au quatrième étage.

A nos lectrices

Nous vous demandons, chères lectrices, de vouloir bien sacrifier cette fois-ci la « Page du Foyer » pour nous laisser la place nécessaire à notre campagne électorale. Vous comprendrez, nous n'en doutons pas, cette raison majeure, d'autant plus, mesdames les ménagères, que vous serez les premières à bénéficier d'une victoire socialiste. Merci. La Rédaction.

Camarades cheminots

N'oubliez pas de voter la liste bleue.

Salle de la Croix-Bleue

Jeudi 8 mai 1924 à 20 h. 30 précises

Ce qui me fait agir

ou le royaume du tyran alcool

Conférence publique

et gratuite

par M. le Dr VEILLARD de Lausanne

(Chœur mixte de M^{me} Matthey-Sermet, prof. de chant)

Invitation cordiale à chacun

Collecte à la sortie 9153

Salon de Coiffure pour Dames

M^{me} S. DEGOUMOIS

9, Rue Daniel-Jeanrichard

Téléphone 19.96

Shampooings, Ondulation Marcel

Teintures, Massages, Manucure

Parfumerie fine 7857

Installation à cabinets

5% TIMBRES S. E. N. & J. 5%

Polisseur ou polisseuse est

demandé à la fabrique de

boîtes argent, rue du

Grêt 11. 9112

Jeune garçon libéré des écoles

est demandé de suite rue du Doubs 159, rez-de-

chaussée à gauche. 9107

Aux voleurs qui étaient au

Cercle Ouvrier dimanche

soir, assis à l'une des tables près

du comptoir et qui à la sortie

ont volé un manteau, de le rap-

porter où il a été pris, jusqu'à

samedi. Sinon plainte sera dé-

posée. 9178

Apprenti. On demande un ap-

prenti soudeur ou

acheveur. — S'adresser à la Fa-

bricque de boîtes ou Maurice

Challandes, à St-Imier. 9162

Glaces fantaisie. On dem-

ande un ajusteur. — S'adresser rue du

Puits 9, 1^{er} à droite. 9177

Personne soigneuse de cou-

ture et fiancée est

demandée pour faire le samedi

dans petit ménage. — S'adresser

rue des Jardinet 23, au 1^{er}

étage. 9136

Feuille de Turquie. Nouveau

convoi

arrivera ces jours prochains. —

Prière de se faire inscrire chez

A. Chappuis, J.-J.-Huguenin 37,

Le Locle. 9164

Finisseuse. On demande une

bonne finisseuse de

boîtes or. — S'adresser Atelier

Progrès 117. 9149

A enlever de suite magnifi-

cques neuchâteloises. 80 x 75 x 30,

coccasse et bouillotte cuivre, tous

accessoires, ainsi qu'un réchaud

à gaz 2 feux (Soieure), le tout en

parfait état. — S'adresser à M. P.

Bourquin-Kramer, rue de la Ré-

publique 13. 9129

Meule pour graveur serait aché-

tée d'occasion. — S'adres-

ser rue Numa-Droz 49, de midi

à 2 h. et de 6 à 8 h. du soir. 9115

Vélo de dame, à vendre. — S'a-

dresser entre 6 et 7 h.,

Jura 4, 2^{me} étage. 9120

A vendre un vélo, marque

Compass, demi-cour-

se, remis tout à neuf. — Pour

renseignements s'adresser rue

du Grenier 45, rez-de-chaussée

à gauche. 9190

Peau du diable

vêtements de travail, extra-forts,

en vente chez M. Grötzing, rue

du Premier-Mars 8. 9128

N'oubliez pas les petits oiseaux

VISITEUR

connaissant à fond toutes les parties de la petite pièce ancre, capable d'assurer la direction d'un comptoir, trouverait place stable et bien rétribuée dans fabrique d'horlogerie de la place. Inutile de faire offres sans preuves de capacités. — Adresser offres sous chiffre P 21790 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 9171

CINÉMA DU CASINO

Portes: 7 h. 15 - St-Imier - Séance: 8 h.

Ce soir à 8 heures

La grande découverte

du Prof. Berthold

Le sacrifice de Sato

avec Sessue Hayakawa 9187

Prix réduits Prix réduits

Sous peu: Marin malgré Lui et Femmes du monde

Parapluies Canton

sont connus de longue date par leur solidité et leurs prix avantageux

Recouvreages et Réparations soignés

29, Rue Léopold-Robert

9182

LA CHAUX-DE-FONDS

MANTEAUX raglaus, mi-saison, pour hommes et jeunes gens, gabardine covercoat ou drap léger, entièrement doublé. Fr. 55.—

MANTEAUX imperméables, pour dames et messieurs, bonne qualité. Fr. 29.—

MANTEAUX cirés, pour dames et messieurs, noir et rouille. Fr. 48.—

PÉLERINES caoutchouc et molleton, pour hommes et enfants, dep. Fr. 10.90

M^{me} Marguerite WEILL
Rue Léopold-Robert 26 - 2^{me} étage
Téléphone 11.75 7547

Mise à ban

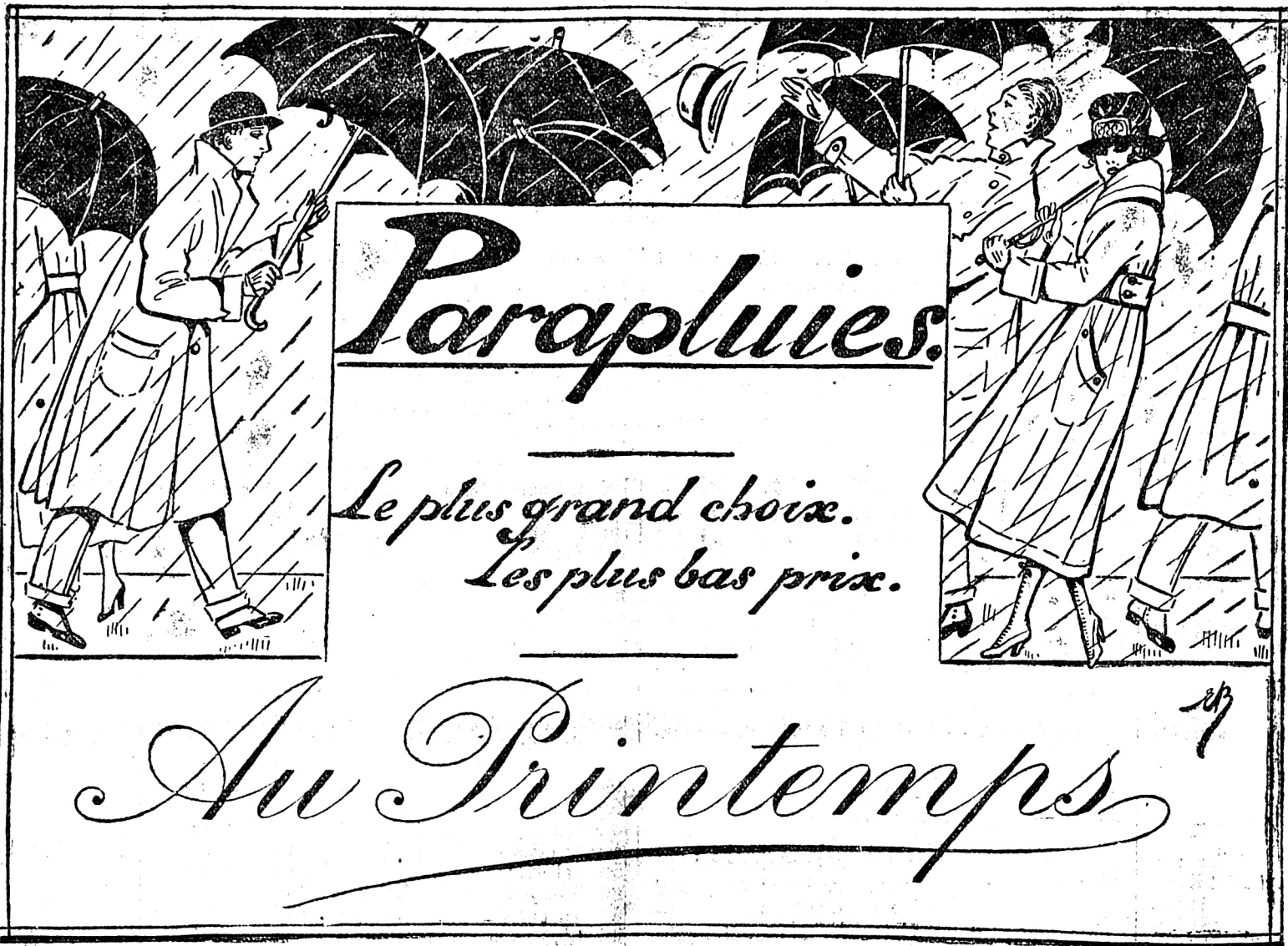
L'hoirie **Perret - Michelin** met à ban les prés et carrières qu'elle possède aux Eplatures, défense d'y circuler, de laisser circuler des poules. Les parents sont responsables de leurs enfants. P21785C 9134

Mise à ban autorisée
La Chaux-de-Fonds, le 5 mai 1924.

Le Juge de Paix,
G. DUBOIS.

LE PETIT JACQUES

9104



Parapluies.

Le plus grand choix.
Les plus bas prix.

Au Printemps

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
du 7 mai 1924

Promesses de mariage. — Jacot-Guillarmod, Jules, électricien, Neuchâtelois et Bernois, et Borgeaud, Violette-Augusta, sommelière, Vaudoise. — Grandjean, Charles - Albert, boîtier, Neuchâtelois, et Liengme, Julia-Pervenche, Bernoise. — Burkhalter, Roger-Bernard, mécanicien, Bernois, et Dubois, Rose-Lydia, régleuse, Neuchâteloise et Bernoise.

Etat civil du Locle
du 7 mai 1924

Naissance. — Guinand, Bluette-Hélène, fille de Achille-André, serrurier, et de Bluette-Irène née Schiffmann, Neuchâteloise.

Mariage. — Chavaille, Jean-Edouard, employé C. F. F., Fribourgeois, et Bähler, Jeanne-Louisa, ménagère, Bernoise.

Promesses de mariage. — Hadorin, Alfred-Karl, mécanicien, et Girardin, Rose-Amélie, horlogère aux assortim., les deux Bernois.

Décès. — 3008. Amez-Droz née Delrot, Elise, ménagère, âgée de 67 ans 9 mois, Neuchâteloise.

Enchères publiques
d'un poulailler

Vendredi 9 mai, à 11 h. du matin, il sera vendu à la colonie située au nord du Bois du Couvent, un poulailler complet, verni jaune, recouvert éternit, deux annexes, clapiers, 11 cases, entouré de treillis et piquets.

Vente au comptant, suivant la L. P.

OFFICE DES POURSUITES:
Le préposé,
*A. CHOPARD.

HENRI BREGUET
TAPISSIER-DÉCORATEUR
St-Imier
RÉPARATIONS
de Literies, Canapés, etc.
Se recommande. 8033

Temple Français - Le Locle

Vendredi 9 mai 1924, à 20 h.

Grande Conférence

publique et contradictoire

SUJET:

Le Parti socialiste et les élections communales

ORATEURS:

Julien TISSOT, Président de Commune.

D^r Henri PERRET, Administrateur du Technicum.

« La Sociale », « L'Espérance » et « L'Amitié » prêteront leur gracieux concours

Invitation cordiale à toute la population 9163

Elections communales des 10 et 11 mai 1924

Les électeurs communaux de La Chaux-de-Fonds sont avisés que les élections pour le renouvellement du Conseil général auront lieu:

A La Chaux-de-Fonds et environs (sauf les Eplatures), à la Halle aux Enchères, Place Jaquet-Droz, le samedi 10 mai, de 12 à 20 heures et le dimanche 11 mai, de 8 à 15 heures.

Aux Eplatures, Collège de la Bonne Fontaine, le samedi 10 mai, de 17 à 20 heures et le dimanche 11 mai, de 8 à 15 heures.

A cette occasion, les électeurs suisses et étrangers de la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds sont prévenus qu'ils peuvent consulter les registres civiques, au Bureau de la Police des Habitants, Hôtel communal, rez-de-chaussée, dès aujourd'hui au vendredi 9 mai, à 17 heures.

Les électeurs suisses qui auraient égaré leur carte civique, ou les électeurs étrangers qui de l'auraient pas reçue d'ici au 8 mai, au soir, peuvent la réclamer au dit Bureau, jusqu'à la même date.

Les étrangers qui sont au bénéfice d'un permis d'autorisation de séjour provisoire (réfractaires, déserteurs), ne peuvent pas prendre part aux élections.

Ceux qui ont régularisé leur situation et qui se trouvent de nouveau au bénéfice d'un permis de domicile, ne pourront y prendre part que dans un délai de cinq ans, partant de la date du nouveau permis.

Les citoyens sont rendus attentifs aux dispositions de l'article 6, alinéa 8, de la loi sur l'exercice des droits politiques, qui prévoit que les contribuables qui n'ont pas payé leurs impositions communales de deux années échues, dues à la Commune de leur domicile, ne sont ni électeurs, ni éligibles, à moins que, pour cause d'infortune, ils aient été libérés par décision du Conseil communal.

La Chaux-de-Fonds, le 6 mai 1924.

Conseil Communal.

Cours de photographie

Organisé par le **Photo-Club** pour débutants (dames et messieurs). Renseignements et inscriptions au Président M. Dellenbach, République 13, ou au local, Parc 42, le mardi soir.

Inscriptions limitées et reçues jusqu'au 17 mai. 9180

Cinéma du Casino

— LE LOCLE — 9185

Judi, Samedi et Dimanche, à 20 1/4 heures
Dimanche, matinée à 15 heures

Rédédition sensationnelle de

JUDEX

Toute la pièce en un seul spectacle

Film interprété par René Cresté, Gaston Michel, Mathé, Leubas, Le petit Bout-de-Zan, le comique Cocantin et M^{me} Yvette Andreyor

PRIX DES PLACES: Galeries, fr. 1.90; Parterre numér., fr. 1.30, 1.10; Parterre simple, fr. 0.70
Location à l'avance



Première qualité — Premier choix
Prix avantageux

F. RAUSS
LE LOCLE - Rue du Temple 3 - LE LOCLE

Découpeuses
Adoucisseuses
Polisseuses
Finisseuses
Jeunes filles
sont demandées par la 9149
Fabrique d'aiguilles de montres
W.-E. VOGT - Parc 150

SCALA Ce soir pour la dernière fois
Madame **RAQUEL MELLER** 9124
dans son dernier triomphe

Violettes Impériales

APOLLO
Léon MATHOT 9125 dans **L'AUBERGE ROUGE**
Tom King la Honte Nouveau grand film Pathé interprété par Frank Keenan
LA CATASTROPHE DE BELLINZONE

Avis et Recommandation

Le soussigné avise l'ancienne clientèle de la **Laiterie agricole**, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, **La Chaux-de-Fonds**, et le public en général, qu'il a repris la dite Laiterie, depuis le 1^{er} mai.

Par un service avenant et des marchandises de 1^{re} qualité, et de toute fraîcheur, il espère contenter chacun.

Je me trouverai sur le marché les mercredis et samedis.

Se recommande au mieux,
Aif. BLASER, Téléphone 13.06. 9151

On demande **régleuse** pour Roskopf, pour l'étranger. Ecrire à N° 5 D. F. chambre 5, Hôtel de la Fleur de Lys; préférence sera donnée à jeune fille, inutile si pas sérieuse. — Un **pivoteur** est également demandé. 9114

Sertisseuse 8106
à la machine est demandée pour de suite. Gain: fr. 10.- à 12.- par jour. — S'adresser à la Fabrique de sertissages, rue de la Chapelle 23-A, **Corcelles** (Neuchâtel).

Remonteurs de finissages
Acheveurs d'échappements
pour petites pièces ancre soignées, trouveraient place stable à la **Mobile Watch**, rue Numa-Droz 16. 9181

Commissionnaire Jeune garçon actif et honnête, libéré des écoles, est demandé de suite, pour faire les commissions. — S'adresser Bel-Air 20, au 1^{er} étage. 9113

Remonteur de rouages
Acheveur d'échappement
capables tous deux de faire le visage seraient engagés de suite par 9186
Marlys Watch Co
Rue Numa-Droz 141

Sertisseuse 9191
est demandée par Rodé Watch Co, Régionaux 11, pour travail suivi et bien rétribué, ainsi que des **Acheveurs d'Echappements** pour grandes pièces.
LE PETIT JACQUES
9104

Occasion
A vendre de suite, près de Colombier,
charmante petite villa
nouve
7 pièces, tout confort, balcon et terrasse, jardin et dépendances, situation agréable, tram à proximité. Prix: fr. 25,000.—
S'adresser à Case postale 16286, bureau des Postes de l'Ecluse, à Neuchâtel. 9183

VOGA
Encore **4** séances
de démonstration de cuisson au gaz
données
gratuitement
par le cuisinier-conférencier des Usines **VOGA**
Judi 8 mai, à 2 h. et à 8 1/2 h. du soir
Vendredi 9 mai, à 2 h. et à 8 1/2 h. du soir
à l'Usine à gaz
On s'inscrit aux Services industriels (Magasin), chez MM. M. & G. Nussli, ou directement à l'entrée. 9188

Grande Salle de la Maison du Peuple
Vendredi 9 mai, à 20 heures
Grande Conférence publique et contradictoire
organisée par le 9189
Parti socialiste de La Ch.-de-Fonds
sur les
Elections communales
Orateurs: **E.-Paul GRABER**, conseiller national.
Hermann GUINAND, cons. communal.
Invitation cordiale à toute la population.
La Chorale „L'Avenir“ prêtera son concours.

Cinéma de la Paix, St-Imier
Téléphone 138 9192
Ce soir à 8 heures
Riche programme Fox
Tom Mix le roi des Cow-Boys
dans
SONTYPE
Formidable drame du War-Fest
PACIFIQUE
Superbe comédie d'aventures, 5 actes
LES DEUX ESPIÈGLES
1/2 heure de rire aux larmes
Prix réduits — Prix réduits

La réorganisation judiciaire dans le canton de Neuchâtel

Nous avons publié hier, en dernière heure, le projet de décret qui sera soumis au Grand Conseil, par la Commission législative cantonale. Il est intéressant de faire une plus complète analyse du rapport de cette commission. On se souvient que le Conseil d'Etat, sur la prise en considération du Grand Conseil, avait été invité à entreprendre l'étude d'une refonte de l'organisation judiciaire cantonale, en vue d'assurer meilleure justice et des économies. En 1922 déjà, la Commission législative s'était montrée favorable à la fusion des fonctions de président de tribunal et de juge de paix. La Commission a moins recherché des « économies possibles » qu'une administration plus simple et meilleure de la justice. Le rapport reconnaît les immenses services rendus au pays par les justices de paix et déclare, ainsi que nous le disions, que si le projet supprime en fait, nominalement, le titre de juge de paix, il maintient cependant la fonction de ces utiles magistrats en confiant leur tâche aux présidents des tribunaux de district. Cela revient à dire que le magistrat populaire qu'a toujours été le juge de paix subsistera et que ses fonctions seront assumées et remplies par un magistrat conservant toutes les attributions de l'ancien juge de paix. Le nouveau système donnera des compétences plus grandes à ces magistrats. Le projet a donc ce grand avantage, aux yeux de la Commission, de maintenir une justice populaire offrant aux justiciables tous les avantages de l'ancienne justice de paix, avec, en plus, la possibilité de soumettre à la nouvelle institution quantité de petites affaires, qui, jusqu'ici, étaient instruites avec des formes et des délais spéciaux, rendant longue et coûteuse l'administration de la justice pour des procès peu importants.

A côté de cette fusion, le projet réalise une transformation importante qui assure l'unité d'instruction et de jugement. Jusqu'à présent, toutes les affaires supérieures à mille francs étaient instruites par le président du tribunal de district. Après la clôture de la procédure, il envoie le dossier au tribunal cantonal. Ainsi, le juge-instructeur ne participe en rien au jugement de la cause. Cela nous paraît normal, et pour notre compte personnel, il nous semble que l'on s'aventure dans un domaine où le juge-instructeur aura peut-être une influence excessive. La Commission législative croit, au contraire, désirable que le magistrat instructeur, dans nombre de procédures, assiste et intervienne au jugement. Ainsi, toutes les affaires de la compétence du tribunal cantonal seraient instruites par un juge cantonal délégué à cet effet, juge qui aurait les fonctions de rapporteur au moment du jugement. Le tribunal cantonal recevrait de la sorte l'instruction par délégation de toutes les causes qui doivent être jugées par l'instance cantonale. Evidemment, cette façon de procéder aurait l'avantage d'écourter la procédure et de donner au juge une connaissance plus complète des dossiers. Ce système enlèverait, par contre, au tribunal cantonal, les jugements de divorce et séparation de corps. Dans l'esprit de la commission législative, elles seraient remises à un tribunal d'arrondissement.

R. G.

Courrier loclais

COMMISSION DE PROPAGANDE. — Elle est convoquée pour ce soir jeudi, à 19 h. 15, au Cercle ouvrier. Présence de tous par devoir.

CONFERENCE AU TEMPLE. — C'est demain soir au Temple français que nos camarades Julien Tissot et Henri Perret nous parleront de la politique socialiste et des élections communales. L'Amitié, l'Espérance et la Sociale prêteront leur gracieux concours. (Voir aux annonces.)

En marge des élections. — Le même soir que le Parti socialiste, le P. P. N. convie les électeurs à une conférence au Temple allemand. Il annonce deux orateurs, dont l'un est trop connu par sa politique réactionnaire pour que nous en causions, et l'autre, ne remplissant aucune fonction sociale, ne peut guère plus que le précédent retenir notre attention.

« L'Effort » d'hier consacre plus d'une colonne pour analyser... la situation ! Soit, c'est son droit. Toutefois, il faudrait que ceux qui veulent épiloguer là-dessus ne disent pas trop de bêtises. « L'Effort » affirme : « De même qu'il y a trois ans, seuls deux groupes se disputèrent les sièges. » Si nous avons bonne mémoire, il y a trois ans, nous nous trouvions en présence de trois groupes, soit : progressiste, communiste et socialiste. Qu'en dites-vous ?

Quant à la question de compétence, nous sommes d'accord qu'il faut y remédier, afin qu'on ne voie plus de nos camarades être obligés de rédiger certain rapport de commission du Conseil général, alors que le rapporteur en est incapable !!! N'est-ce pas, M. P. C. ?... Victor.

La propagande individuelle est efficace

Camarades du parti, camarades ouvriers, ne négligez pas la propagande personnelle auprès de vos amis et connaissances, c'est la meilleure.

Locataires, n'oubliez pas les dangers qui vous menacent, et dont les propriétaires se sont déjà chargés de vous donner un avant-goût par lettres chargées.

Si la Commune socialiste tombe, tous les locataires de la ville courent le risque de se trouver en face d'une sensible aggravation du prix des loyers.

Locataires, ouvriers, lecteurs de la presse socialiste, parlez-en à vos voisins de palier, à vos connaissances et à votre parenté.

TOUS DEBOUT, TOUS A L'ŒUVRE.
Pour protester contre la hausse des loyers on votera **BLEU** samedi et dimanche.

DERNIÈRE HEURE

Audacieux cambriolage à Londres

Une catastrophe aux Etats-Unis : Huit automobilistes écrasés par un express
En Suisse : « La Sentinelle » gagne le procès que lui avait intenté l'Astoria

Une auto sous un express
Huit personnes tuées net

PARIS, 8. — Havas. — On mande de New-York aux journaux que l'express New-York-Chicago est entré en collision, à un passage à niveau, à New-Amsterdam, avec une automobile transportant huit personnes qui, toutes, ont été tuées sur le coup.

Après les élections allemandes

Un cabinet socialiste ?

On apprend que le chancelier Marx va remettre sa démission au président de la République. Il est probable que celui-ci offrira aux socialistes — qui demeurent le groupe le plus nombreux du Parlement — de former le ministère. Ceux-ci ne décideront de leur attitude qu'après mûre réflexion. Il faudra tout d'abord que le groupe parlementaire se réunisse et étudie attentivement la situation.

Les électeurs allemands en mai 1924

Républicains. — Socialistes 6,192,000, communistes 3,628,000, centre catholique 3,869,000, populistes 2,801,000, démocrates 1,691,000.
Réactionnaires. — Nationalistes allemands 5,733,000, fascistes et racistes 1,783,000.

Le coup de la bijouterie !

Des voleurs brisent une vitrine et s'emparent d'une rivière de diamants

LONDRES, 8. — Havas. — Mercredi matin, dans Bond Street, — l'une des voies les plus animées, où se trouvent les plus beaux magasins de la capitale — une automobile s'arrêta devant une grande bijouterie. Des deux occupants de la voiture, l'un descendait, brisait la glace de la devanture, s'emparait d'un collier exposé à l'étalage et remontait dans l'auto qui démarrait aussitôt à toute vitesse. Des coups de sifflets de policiers relentaient aussitôt dans toute la rue. Un taxi, occupé par des agents, se lançait à la poursuite des voleurs, au milieu de la foule et des voitures particulières qui encombraient la chaussée, réussissant à grand-peine à éviter des collisions. Prés d'être rejoints par le taxi, les deux individus sautèrent de l'auto et s'enfuirent à pied, toujours poursuivis par les policiers ; un grand nombre de passants témoins de la scène crurent d'abord qu'il s'agissait d'une prise cinématographique et ne furent pas peu surpris en apprenant par la suite que les agents n'étaient pas des figurants, mais de véritables représentants de l'autorité et que l'objet du larcin était une authentique rivière de diamants d'une valeur de huit mille livres sterling, enfin... que les voleurs sont restés jusqu'ici introuvables.

Les Helvètes seront comblés

Après les souverains roumains, l'or anglais !
PARIS, 8. — Havas. — Le « Matin » apprend de Londres qu'un avion a quitté Londres pour Paris, porteur de 2,017 livres de lingots d'or, à destination de la Suisse.

Un Suisse se tue à Reims

REIMS, 8. — Havas. — A la sortie du village de Beaumont sur Vesle, un motocycliste, M. Alfred Berner, 22 ans, ressortissant suisse, revenant d'essayer une motocyclette, regagnait Reims quand survint, venant de la ville, une automobile avec laquelle il entra en collision. M. Berner a été projeté à plusieurs mètres et tué ; l'automobile s'est écrasée contre un mur, mais ses occupants s'en sont tirés sans blessures graves.

L'affaire des carnets médicaux

MARSEILLE, 8. — Havas. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des carnets médicaux. Les accusés sont condamnés, certains avec sursis, à des peines variant entre 4 ans et 4 mois d'emprisonnement. La plupart d'entre eux se voient infliger des amendes de 4,000, 3,000, 2,000 francs et l'exercice de la médecine est interdit à plusieurs accusés pour des périodes variant entre 10 et 4 ans. Le tribunal accorde à l'Etat le remboursement des 60 % des mémoires de médecins et des 70 % des mémoires de pharmaciens. L'Union des mutilés obtient des dommages-intérêts. Les dommages-intérêts alloués à l'Etat s'élevaient à 1,184,653 francs.

Un rescapé du Crédit mutuel

Le P. P. N. lance une affiche sur nos murs : « Citoyens, dit-elle, le P. P. N. combat le GASPILLAGE des deniers publics. » Oui !!

C'est probablement pour cette raison que le P. P. N. a fourré dans sa liste de candidats un EX-VERIFICATEUR du défunt CRÉDIT MUTUEL OUVRIER, contre lequel il était question dans les assemblées de lancer des poursuites.

Voilà un candidat P. P. N. tout désigné pour combattre le gaspillage de nos deniers !

Combat contre le gaspillage aussi, la gestion P. P. N. des finances. Elle laisse en souffrance pendant près de deux ans, 3 ou 4 millions qui devaient revenir aux comptes chômage, faisant perdre, de la sorte, près de 200,000 fr. d'intérêts à la Commune.

L'affiche du P. P. N. parle de corde dans la maison du pendu !!!

Si tu tiens à payer TON LOYER 100 à 200 fr. PLUS CHER, tu es libre de voter les listes du Bloc P. P. N., libéral et radical.

Une Commune bourgeoise fera le beurre des propres, n'en doute pas.

Pour les salaires-types

La conférence projetée entre représentants de la F. O. M. H. et la Chambre suisse d'horlogerie, pour l'étude des salaires-types, aura lieu le 15 mai, sous la présidence de M. Tissot, dans la salle du Conseil général de La Chaux-de-Fonds.

L'affaire de la Vallée

L'assassinat du caporal de gendarmerie Monachon

Audience de mercredi

L'audience de mercredi matin fut consacrée à l'audition des témoins. On entend successivement Mme Berthe Martin, petite-fille de 14 ans, qui désigna au caporal Monachon l'endroit où s'était réfugié Dupuis ; Mme Louise Capt, qui entendit l'assassin proférer des menaces à l'égard de la force publique et d'elle-même et qui aida Mme Dupuis à échapper à la poursuite de l'assassin ; Y. Marti, Valentin Golay, domestique de campagne, sont ensuite entendus. Dupuis aurait déclaré à ce dernier : Si vous approchez, vous en aurez autant. On entend ensuite Paul-David Meylan, dans la maison duquel Dupuis tenta de pénétrer avec effraction. Dupuis aurait déclaré à ce témoin, en parlant de ceux qui le traquaient : « Ils tomberont tous avant moi. »

Avec le Dr Combaz, la question se pose de savoir dans quelle position Dupuis a tiré sur le caporal Monachon. Etait-il couché sur le lit, comme il le prétend, ou s'est-il levé pour tirer face à face, autrement dit, a-t-il donné la mort avec intention de la donner. Cette question est fort débattue et les deux versions restent en présence, sans que l'une ou l'autre prévaille.

L'après-midi, l'audition des témoins se poursuit. On entend successivement M. le pasteur Piottet du Brassus qui a vu Dupuis tirer sur le caporal Monachon. Un nommé Thévenaz et d'autres témoins donnent de bons renseignements sur l'accusé avant son mariage, et pendant les premiers temps de son mariage. Mme Dupuis, mère de l'accusé, dont l'émotion est douloureuse et qui défend son fils, va lui serrer la main avant de sortir, et sanglote. On entend encore le caporal de gendarmerie Cruchon qui, lorsqu'on lui demande ce qu'il pensait de son collègue, baisse la tête et se met à pleurer. L'émotion est à son comble dans le prétoire. Le défilé des témoins continue sans apporter de faits nouveaux. Le tribunal se déplacera aujourd'hui sur les lieux et procédera à une visite locale.

Nous croyons savoir que le défenseur de Dupuis plaidera les voies de fait sans intention de donner la mort avec les circonstances atténuantes.

LA CHAUX-DE-FONDS

† GEORGES EVARD

Nous apprenons ce matin, avec douleur, le décès à l'Hôpital de notre ville, où il avait été conduit voici quelques semaines, après un séjour dans une station des Alpes, de notre ami et collaborateur Georges Evard. Tout jeune encore — il meurt à la plus belle fleur de l'âge — Georges Evard s'était distingué par des convictions socialistes solides. Il fut un des membres actifs de la Jeunesse socialiste, où son activité donna de l'impulsion au mouvement de nos jeunes.

Georges Evard était le fils de notre ancien camarade Edmond Evard, qui mourut aussi jeune, laissant une veuve vaillante, aujourd'hui plongée dans le plus douloureux des deuils. En 1920, Georges Evard, qui se distinguait par une instruction excellente, fut choisi par le Comité d'administration de la « Sentinelle », et entra au service de la comptabilité du journal. Il y fut toujours un employé actif, serviable, dévoué. Sa bonne humeur et sa gaieté étaient légendaires. Aussi ne laisse-t-il au journal ouvrier, à l'administration, à la rédaction, chez les typos, dont plusieurs étaient ses intimes amis, qu'affliction et regrets.

Notre jeune ami avait eu une activité considérable dans les sociétés sportives. Le football-club Le Parc perd en lui un de ses membres les plus fidèles. Il fonctionna également, au sein du Comité de la société philanthropique La Mutuelle Helvétique, en qualité de secrétaire.

Soutien de famille, chargé dès sa prime jeunesse, de la tâche difficile d'aider à sa mère, frère et sœurs, Georges Evard s'acquittait de son devoir simplement et vaillamment.

Il part à l'âge de 24 ans. Ses derniers moments ont été héroïques. Il se voyait mourir, il se montra stoïque, puis il s'endormit doucement, sans se plaindre.

A ceux qui le pleurent, nous voudrions apporter nos consolations. La chaude sympathie des nombreux amis de G. Evard sera un baume à la très grande douleur de ses parents. Notre pensée va surtout à sa mère, que la perte d'un fils chéri plonge dans une douleur indicible. R. G.

Arriérés d'impôt

Les électeurs privés de leur droit de vote et qui ont eu 300 jours de chômage peuvent encore s'adresser au Conseil communal jusqu'à jeudi soir.

Des renseignements peuvent être obtenus à n'importe quelle heure au Cercle ouvrier, sur la manière de procéder. Nous invitons donc tous les intéressés qui désirent régulariser leur situation à s'y renseigner.

Les arriérés d'impôt qui ont une autre cause d'infortune à faire valoir, peuvent s'adresser au Conseil communal qui se réunira demain matin pour en délibérer.

Comment ils épargnent les deniers publics

Le P. P. N. annonce qu'il combat la dilapidation des deniers publics.

N'est-ce pas un cartel d'entrepreneurs, dont les uns font partie du P. P. N., qui avait cherché à refaire la Commune de 200,000 fr. lors de la construction du canal collecteur ?

Succès sans cesse grandissant !

7 Sans Places en est à la sixième représentation

La cinquième représentation de la revue 7 Sans Places a été hier un succès inouï. Comme aux premiers jours, la salle fut prise d'assaut et comble avant l'ouverture des portes. Le public est enchanté des nombreux couplets, dont la gaieté s'envole joliment aux quatre coins de la vaste enceinte du Cercle. Les ballets des enfants sont ravissants et font le plus grand honneur aux camarades qui ont mis une patience sans bornes pour les hausser à la perfection d'hier. Devant ce succès inouï, la revue 7 Sans Places sera encore jouée ce soir jeudi en faveur d'œuvres de bienfaisance. Ne tardez pas à prendre vos billets, si vous voulez être au Cercle ce soir.

Billets à l'avance au Cercle ouvrier, à la Librairie Coopérative et chez M. Edwin Muller, marchand de cigares.

PERMANENCE DU PARTI

Séance importante ce soir. Tous les camarades qui avaient été chargés hier, d'une tâche spéciale, sont priés de venir rendre compte de leur mandat. Les citoyens peuvent obtenir tous renseignements électoraux auprès de la Permanence.

Impôts arriérés

Dans sa séance d'hier, le Conseil communal a liquidé 42 demandes d'exonération d'impôts. Aujourd'hui, il en examinera 140 et le courrier de ce matin en a apporté une cinquantaine. La présidence du Conseil communal, de son côté, en a reçu aussi un certain nombre. Au total, on peut compter qu'il y aura 350 contribuables qui seront exonérés de leur impôt, et même davantage.

Écrémage de lait

Le Tribunal de police a condamné M. Arnold Maurer, Grébille, à 150 francs d'amende et 68 francs de frais, pour écrémage de lait à 33 %.

La neige

Depuis hier, la température s'est fortement refroidie. Le baromètre baisse. Ce matin, une pluie mêlée de neige tombe doucement, mélancoliquement. J'li mois de mai, tu nous joues des tours pendables !

AUX CAMARADES DISTRIBUTEURS

Faites votre devoir au plus près de votre conscience. Ne tardez pas à porter, dans les boîtes aux lettres, la propagande que vous recevez des chefs de quartiers. Le parti compte sur vous, qui êtes ses plus précieux collaborateurs.

La Lyre à Berne

La Lyre fera sa sortie de printemps à Berne, les 10 et 11 mai prochains, d'après le programme suivant :

Samedi 10 mai. — 12 h. 15, rendez-vous au local, Brasserie de la Serre ; 12 h. 30, départ en corps pour la gare ; 12 h. 50, départ du train, via St-Imier ; 16 h. 03, arrivée à Berne. Réception officielle par la Metallharmonie. Cortège en ville jusqu'au local de cette société (Steimbock). Verre de l'amitié et bienvenue. Dépôt des instruments au Steinbock, puis prise des cantonnements sous la conduite des chefs de chambres. 18 h. 15, rendez-vous des musiciens au Steinbock ; 18 h. 30, départ en corps pour la Grande Cave, en passant par les grandes artères ; 18 h. 45, banquet officiel ; 20 h. 15 à 23 h., concert de gala ; 23 h. 30, ouverture de la danse par La Lyre. Exécution de trois numéros. Ensuite orchestre. De 23 h. 30 à 3 h., soirée familière, tombola, danse. — Rentrée à l'hôtel individuellement.

Dimanche 11 mai. — Diane à volonté. Déjeuner idem. 10 h., rendez-vous des musiciens à la Grande Cave ; 10 h. 30, départ pour les Petits Remparts ; 10 h. 45 à 11 h. 45, concert public en collaboration avec la Metallharmonie. — A l'issue du concert, départ en corps pour la Maison du Peuple. — 12 h. 15, dîner ; 14 à 17 h. 30, licenciement ; 17 h. 30, rendez-vous à la Maison du Peuple ; 17 h. 50, départ pour la gare.

Horaires de retour : 18 h. 15, départ de Berne ; 19 h. 17, départ de Bienne ; 21 h. 14, arrivée à La Chaux-de-Fonds. — La fanfare se rend en corps au local où aura lieu le licenciement.

Réd. — Nous savons que maints Lyriens se préoccupent de la façon dont ils pourraient aller voter avant leur départ. Nous pouvons dire que le bureau électoral a déjà pris des dispositions pour que le vote commence à midi sonnant. De la sorte, La Lyre ne pourrait-elle pas avancer de quelques minutes son horaire de départ du local, et passer au local de vote en corps. Ce serait une ouverture de scrutin qui ferait assurément plaisir, en Ville, et une manifestation civile honorable pour notre sympathique société locale.

Manifestations prévues

JEUDI 8 mai, à 20 heures, manifestation de quartiers avec la Persévérante. La Persévérante est convoquée pour 19 h. 45, au Cercle.

VENDREDI 9 mai, conférence à la Grande Salle Communale, à 20 heures. Orateurs : Paul Graber et H. Guinand. — Chorale L'Avenir.

SAMEDI 10 mai, à 20 h., manifestation de quartiers avec la Persévérante.

DIMANCHE 11 mai, à 9 h., tour en ville de la Persévérante avec les porteurs d'affiches et les camarades.

„Astoria“ perd son procès**M. Edmond Meyer est condamné**

Le Tribunal cantonal a rendu son jugement dans le procès intenté par Astoria à Abel Vaucher, rédacteur de la « Sentinelle », et aux Coopératives Réunies, imprimeurs de notre journal. Le tribunal était présidé par M. Gabus, et composé des juges : M. Robert Courvoisier, Béguelin, Meckenstock et Gaberel. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Tell Perrin représentait Astoria, et M. Aug. Jeanneret nous défendait.

L'instruction de cette affaire étant terminée, le tribunal n'avait plus qu'à entendre les plaidoiries et à rendre son jugement.

Nous croyons inutile de rappeler les faits ; nos lecteurs les connaissent. Du reste ils sont exposés objectivement dans la belle plaidoirie de notre défenseur.

La parole est aussitôt donnée à M. Tell Perrin.

La plaidoirie de M. Tell Perrin

Le nu inspire visiblement l'éloquence du bel avocat chaux-de-fonnier. Il trouve les mots appropriés pour évoquer le nu et en célébrer la chasteté. Ce procès lui est occasion de mettre en valeur ses connaissances de l'art antique et d'émettre audacieusement ses conceptions esthétiques. Nous n'y contredirons pas. Mais là n'est pas la question. A tort ou à raison, pour les besoins de la cause en tout cas, M. Tell Perrin est bien convaincu que les femmes de la troupe Malten-Milos se sont montrées nues sur la scène de l'Astoria pour le plaisir des yeux et pour rendre hommage à l'art et à la nature. C'est une opinion, et c'est le droit de M. Perrin d'avoir cette opinion. Mais l'avocat progressiste frise l'impertinence quand il fait de l'esprit au dépens des opinions d'autrui. Ainsi, ceux qui n'ont pas pensé comme lui dans cette affaire sont des calvinistes sectaires, des vertueuses que l'évocation du nu émoustille, etc., etc. Tous ceux qui se sont joints à la protestation de notre lectrice, le respectable rédacteur de la « Feuille du Dimanche » en particulier, sont incongruement pris à partie par l'avocat Perrin, aussi bien dans ses conclusions en cause qu'au cours de sa plaidoirie.

M. Tell Perrin reconnaît bien à ces calvinistes sectaires des Montagnes le droit de s'indigner, de couvrir la terre de leurs clameurs, et de recourir à la presse pour protester, quitte à être voués au ridicule, et leur trouve cette excuse de l'hypocrisie séculaire. Détail effrayant, ajoute-t-il encore, c'est que quelques-uns sont sincères.

Comme M. Jeanneret protestera contre ces impertinences, M. Perrin répondra qu'il en assume la paternité.

M. Perrin passe ensuite à l'examen juridique des faits. Somme toute il qualifie d'illicite la protestation parue ici, et lui fait les trois griefs suivants : Tout d'abord la lettre publiée laissait croire qu'il s'agissait de spectacle lubrique. La note rédactionnelle qui l'accompagnait est perfide en ce sens qu'elle accusait Astoria d'avoir usé de procédés déloyaux à l'égard de la Direction de police pour surprendre sa bonne foi. Enfin, le tout visait les spectacles de l'Astoria en général. Cela suffit, aux dires de M. Perrin, pour faire droit à la demande d'Astoria.

LA PLAIDOIRIE DE M. AUG. JEANNERET

En fait d'esprit, notre avocat ne laissera pas en reste l'avocat de la partie adverse. Il lui répondra du tac au tac, avec plus de mesure et d'élégance. Toute la plaidoirie de M. Auguste Jeanneret a été parfaite dans la forme, spirituelle et courageuse. Nos lecteurs pourront en juger par les extraits importants que nous en publions.

M. Auguste Jeanneret commencera par dire que l'administrateur de l'Astoria, Français d'origine, méditant sur la guerre, aura vraisemblablement cherché, sans s'exposer trop, à tirer un enseignement tactique des rudes et sanglants combats imposés aux Alliés ; tandis que ses compatriotes subissaient dans les plaines de la Champagne le choc brutal des troupes berlinoises casquées, pourvues d'artillerie lourde, munies de gaz asphyxiants, il s'est dit, en octobre 1923, qu'il serait moins périlleux d'aborder les troupes berlinoises dans un tea-room, n'ayant d'autres armes que leur nudité.

M. Jeanneret s'appliquera à plaider l'affaire objectivement pour elle-même, après avoir fait remarquer que tout le procès est limité dans la solution de ces deux questions :

1. La « Sentinelle » a-t-elle dit la vérité ?
2. Avait-elle le droit de faire cette publication ?

Il ne parle pas de préjudice, car cette question sera résolue par les deux premières, et un préjudice ne pourrait nous être imputable puisque notre publication est postérieure aux décisions de l'autorité qui a interdit de tels spectacles.

Voyons maintenant comment M. Jeanneret, en examinant les faits, répondra à cette première question : Avons-nous publié la vérité ?

Pour se conformer à la loi sur les patentes qui est une loi fiscale, l'impresario berlinois se rendit à la Préfecture ; le secrétaire préleva la finance, raison d'être de l'autorisation à délivrer, sans exiger une répétition générale de la représentation de « danse » que l'impresario lui annonça ; puis, fort de cette première autorisation, l'impresario se rendit au secrétariat communal pour se laisser prélever la dime communale après une vague allusion à des « poses plastiques ».

Sans avoir parlé de l'exhibition de femmes nues, le malin berlinois avait obtenu autorisation de spectacle pour les vendredis 12, samedi 13 et dimanche 14 octobre. Si l'exhibition de femmes nues eut l'approbation de quelques intéressés,

administrateur, directeur de l'Astoria et de trois habitués de cet établissement qui n'ont pas osé se dérober à l'invitation du sieur Meyer à venir attester de la virginité de leurs appréciations, ce spectacle souleva la réprobation générale. Des protestations se font entendre, les ouvriers recommandent à leurs camarades de se hâter, je cite la procédure : « A cette cochonnerie, parce qu'elle sera sûrement interdite par la police » ; la femme du juge de paix entend des plaintes des ouvriers qui expriment l'opinion que l'Astoria est en train de devenir un « bordelle ».

Telles sont les expressions colorées qui reflètent le sentiment populaire.

Ces plaintes parviennent aux autorités : commissaire de police, lieutenant de police, juge de paix, directeur de police, s'émouvent. Les autorités de police cantonale et communale se rendent au spectacle, mais de même que le secrétariat communal a accordé la patente parce que le secrétariat de Préfecture l'a accordée, les autorités cantonales et communales, par considération l'une pour l'autre, restent passives. Le commissaire cantonal, respectueux de l'autorisation de la Préfecture, s'incline et le lieutenant de police s'incline plus bas encore devant le commissaire de police cantonale qui a déclaré qu'il en référerait à son chef hiérarchique. Si le retrait de la patente eût comporté nouvelle finance, ce retrait fut intervenu aussi facilement que l'autorisation, mais la discipline administrative reprenant ses droits, les femmes nues continuent à montrer leur derrière au public.

Quelle était, en droit, la personne la plus désignée pour se hâter d'intervenir ? Aux termes du règlement, c'était le directeur de police locale. Aussi quand le sieur Meyer se présente le lundi 15 octobre pour demander le droit de renouveler le spectacle dont la dernière représentation avait eu lieu la veille, le directeur refuse-t-il. Sur les instances du sieur Meyer insinuant, et tenace, une dernière représentation est tolérée pour le lundi 15 à condition que les spectateurs du premier rang ne soient plus tentés d'allonger le bras pour se faire une opinion plus matérialisée sur la rondeur des nudités berlinoises.

Le directeur de police annonça le même jour, 15 octobre, à l'Astoria que de pareils spectacles seraient dorénavant interdits. Le Conseil communal ratifia cette décision le lendemain mardi 16 octobre.

Or, tandis que l'autorité tardait à prendre cette décision qui s'imposait, l'opinion publique trouvait son expression dans la manifestation spontanée d'une brave mère de famille ; Madame Proelochs n'a jamais écrit dans les journaux, mais elle estime, puisque personne ne prend une initiative, qu'il faut protester publiquement et éviter à notre pays le retour d'un tel spectacle. Elle écrit une lettre qu'elle soumet au juge de paix : celui-ci approuve et résume la lettre à la fois naïve et courageuse.

La brave femme court les rédactions des journaux locaux ; elle est éconduite courtoisement par deux journaux sous des prétextes que je veux croire désintéressés ; la « Sentinelle » estime de son devoir d'insérer la lettre. Avant de le faire, le rédacteur informe la direction de police, autorité mise en cause ; le directeur de police approuve la publication de la lettre dont il lui est fait lecture et insiste pour que l'opinion publique seconde l'autorité dans cette œuvre d'épuration. Le rôle de l'autorité est encore précisé dans une note rédactionnelle qui, du consentement du directeur de police, recevra la même publicité.

Voilà les faits. Quels sont les griefs du sieur Meyer à la base de la procédure ?

« La lettre publiée par la « Sentinelle », en vérité, n'a jamais été écrite ; elle est l'œuvre du rédacteur de ce journal, M. Vaucher. » En d'autres termes, M. Vaucher est un faussaire, alors que la lettre est l'œuvre de Dame Proelochs et du juge de paix — qui ni l'un ni l'autre ne se sont dérobés — et que cette lettre, avant publication, a reçu l'approbation du conseiller communal directeur de la police.

Mais « le contenu de cette lettre est inexact, mensonger », proclame l'administrateur de l'Astoria. Analysons-la brièvement. « Beaucoup de protestations se sont fait entendre ces jours dans le public... » Ces protestations sont affirmées par la lettre de la direction de police à l'Astoria : « Ensuite des réclamations qui nous sont parvenues, nous vous informons qu'à l'avenir nous interdirons des exhibitions du genre de celle, etc. » Ces protestations sont confirmées encore par les magistrats entendus : le juge de paix, le commissaire de police, le lieutenant de police, le directeur de la police locale, conseiller communal, qui s'accordent à rappeler, je cite « les nombreuses protestations » qu'ils ont entendues. Le directeur de police a offert au tribunal de déposer les protestations écrites qu'il avait reçues. L'adverse partie s'y est opposée.

Le reste de la lettre est un appel à l'autorité compétente pour éviter le retour de tels spectacles estimés par Dame Proelochs « représentations pernicieuses et immorales sous prétexte d'art ». Cette appréciation est bien au-dessous des expressions entendues d'ouvriers et d'ouvrières qui parlent de « cochonneries » et de « bordelles ». L'appréciation de la lettre est le reflet fidèle des expressions des magistrats entendus en procédure : Le directeur de police rappelle le « caractère licencieux d'un tel spectacle ». Au lieutenant de police, le commissaire parle d'un « spectacle indécent contre lequel il protesterait auprès du Département ». « Un tel spectacle ne devrait pas être toléré », dit-il encore.

En outre de leurs appréciations personnelles, les magistrats entendus insistent sur les appréciations du public : Le lieutenant de police a entendu par d'autres personnes qualifier ces représentations de « spectacles scandaleux ». Tous s'accordent à dire que dans le public on

protestait contre le caractère licencieux de ce spectacle.

Les peintres Locca, à l'appréciation artistique desquels se réfère l'administrateur de l'Astoria, déclarent, l'un : « Je considère ce spectacle comme très indécent » ; l'autre : « Pour moi, j'avais l'impression que le spectacle était obscène pour la majorité du public. »

Il n'y a donc rien dans la lettre de Dame Proelochs qui ne soit exact. Mais la note rédactionnelle est mensongère, dit le sieur Meyer. Que contient-elle ? Deux informations :

1. Que la direction de police a déclaré que sa bonne foi a été surprise faute de renseignements exacts sur la nature des représentations. Ce que confirme le directeur de police.

2. La direction de police a donné l'ordre de ne pas récidiver. Le renseignement ne peut être plus exact, la lettre de la direction de police à l'Astoria est versée au dossier.

Celui qui ne dit pas la vérité, c'est le sieur Meyer, ce n'est pas la « Sentinelle ». Que restait-il des accusations du demandeur ? De quoi se plaint-il encore ?

Vous avez jeté le discrédit sur notre établissement en généralisant vos critiques ; vous avez dit que nos représentations étaient généralement immorales ; pardon, voulez-vous relire la lettre : le juge de paix, puisque c'est lui qui est l'auteur de l'édition expurgée et publiée, a limité ses critiques aux spectacles qui font l'objet de ce procès.

Je cite : Beaucoup de protestations se sont fait entendre ces jours... Veut-on laisser s'implanter dans notre ville des représentations... Nous protestons contre ces tendances.

Tout cela précise bien la nature des spectacles nouveaux, inattendus de ces jours, tendance nouvelle contre laquelle il est protesté pour que de tels faits ne deviennent pas une habitude.

M. Jeanneret répond ensuite à la deuxième question : « La Sentinelle » avait-elle le droit de faire cette publication ? S'il n'a pas le temps de développer ce problème résolu dans l'esprit des juges, il ajoute que nous avions le devoir de le faire et il félicite le juge de paix, les magistrats qui sont intervenus et la « Sentinelle » qui a traduit en termes si mesurés l'opinion dominante.

Notre défenseur passe ensuite aux objections de la partie adverse et conclut. Il le fait dans ces termes :

On objecte l'art : vous ne ferez croire à personne que l'Astoria a fait œuvre d'éducation morale et de désintéressement, mauvais prétexte pour se faire de l'argent ; où est la limite ? C'est l'opinion publique qui la fait, c'est elle qui est le meilleur juge de ce qui la blesse et l'opinion publique sait faire la distinction entre l'art et l'immoralité.

Vous parlez de liberté. Que faites-vous de la liberté de la presse, que voulez-vous museler par l'intimidation ? N'est-ce pas le devoir de la presse dans notre démocratie, de se préoccuper de la moralité publique ?

Je dédaigne les sarcasmes et certaines impertinences — je fais allusion aux conclusions en cause — prodigués aux gens d'église appelés dédaigneusement des vertueuses, la vertu pour ceux qui la méprisent à mauvaise réputation, comme leur chef, ces seigneurs calvinistes dédaignent les outrages qui ne les empêchent pas de jeter de la lumière, de la vérité, de la beauté dans la vie et d'avoir le courage de protester contre les tendances que voudraient implanter des spéculateurs de l'obscurité, qui n'ont d'autre dessein que de s'enrichir au détriment de la moralité, qui est le patrimoine de tous les honnêtes gens.

En conclusion : Toute personne non prévenue se dira : Le sieur Meyer a été blâmé par l'autorité ; dame Proelochs, cette mère de famille qui sort de son modeste rôle pour se faire l'écho du sentiment général, est félicitée. Il est rendu hommage à l'objectivité de sa protestation mesurée, à la prudence, à la loyauté du rédacteur de la « Sentinelle », qui n'a rien eu de perfide, mais qui publie des faits vrais après s'être assuré de leur véracité. Mais non, c'est le sieur Meyer, l'auteur de ce spectacle, qui a spéculé sur l'attrait du nouveau et du défendu, qui aurait toutes raisons de faire le silence, c'est le sieur Meyer qui a l'audace d'intimider en réclamant dommages-intérêts et publication du jugement. Il sait que son procès est une méchante querelle qu'il croit une bonne réclamation, mais il sait aussi que la « Sentinelle » vit essentiellement du sacrifice pécuniaire du monde ouvrier, que ce qu'il y a de plus rare dans un journal prolétarien, c'est l'argent, et si le sieur Meyer peut s'accorder le luxe de dépenses en procès téméraire, il a voulu imposer à la « Sentinelle » le poids d'un procès toujours coûteux, même pour la partie gagnante. Vous ne voudrez pas laisser commettre une telle iniquité et l'article 373 C. P. C. trouvera ou jamais son application.

L'outrecuidance du sieur Meyer jaillit de toutes les circonstances de la cause ; pour échafauder sa mauvaise action, il a fait appel aux accusations hasardeuses et aux imputations injurieuses.

La demande de l'Astoria est d'une rare témérité. Je regrette qu'une sanction plus efficace ne puisse être prise en outre de la condamnation aux honoraires : vous ferez justice en consacrant nos conclusions.

LE JUGEMENT

Après les répliques — M. Perrin s'est borné à soutenir que l'article de la « Sentinelle » visait les spectacles en général de l'Astoria et M. Jeanneret a constaté que la partie adverse n'apportait pas de fait nouveau — le tribunal s'est retiré pour délibérer. Tôt après, il rentre dans la salle d'audience et la parole est donnée à M. Robert Courvoisier, juge rapporteur. Après avoir rappelé les faits, constaté en passant que la Pré-

fecture de La Chaux-de-Fonds a délivré une patente sans s'être renseignée suffisamment sur la nature du spectacle, M. Courvoisier déclare qu'il est exact que le rédacteur du journal, Abel Vaucher, n'est pas l'auteur de la lettre comme Astoria l'a prétendu. De plus, cette lettre ne vise pas les spectacles en général de l'Astoria, mais bien ceux qui émurent l'opinion. Le rédacteur du journal s'est borné à publier des faits précis et exacts, et on ne peut lui faire le reproche d'avoir manqué de probité. La note rédactionnelle aussi est rigoureusement conforme aux faits. Le juge examine ensuite le délit à la lumière de la jurisprudence établie par le Conseil fédéral sur la liberté de la presse et arrive à cette conclusion qu'en l'occurrence nous avons le devoir de protester, la moralité publique était suffisamment en jeu pour motiver notre intervention. Dans ces conditions, M. Courvoisier est surpris que l'Astoria ait pu dire que la « Sentinelle » lui a porté préjudice. Sa demande est téméraire. En conséquence, M. le juge Courvoisier réclame que la demande d'Astoria soit rejetée et que M. Edmond Meyer soit condamné à participer pour 500 fr. aux frais d'honoraires de l'avocat de la partie adverse, ceci pour procès téméraire.

Les autres juges sont unanimes à approuver le point de vue du juge rapporteur. En conclusion, le président du tribunal prononce :

La demande introduite par Astoria contre Abel Vaucher et Coopératives Réunies est rejetée. Les frais du procès sont mis à la charge d'Astoria. De plus M. Edmond Meyer est condamné à payer 500 fr. comme participation aux frais d'avocat de la partie adverse, pour procès téméraire.

Nous saluons ce jugement avec une vive satisfaction. Il donne une sécurité nouvelle à la presse dans l'exercice de sa mission. Il prouve bien qu'il est aussi peu légal qu'il est immoral de recourir à des intimidations pour porter atteinte à la liberté de la presse. Ce jugement est un hommage à la presse indépendante et un honneur pour les juges qui l'ont rendu.

En terminant, nous remercions M. Auguste Jeanneret pour son assistance aimable et autorisée.

Abel VAUCHER.

Ne vous gênez pas, mince de modestie !

Ces messieurs se donnent comme les défenseurs attitrés des sociétés locales. Rien que cela ! Donc, dans les sociétés locales, les socialistes... ne comptent pas.

Que M. F... nous dise, lui, s'il est le seul défenseur des sociétés locales !!!

Et puis... Eh, oui, et puis qu'on nous dise pourquoi pendant des mois durant ces prétendus défenseurs des sociétés locales ont saboté l'entreprise de la Maison du Peuple, ont accumulé difficulté sur difficulté ? Qu'on nous dise pourquoi ces pseudo-défenseurs des sociétés locales ont discrédité, tant qu'ils le purent, la Grande Salle et... les fauteuils de 51 cm. ?

Les sociétés locales, depuis l'inauguration, savent que ce ne sont pas ceux qui leur content fleurette qui sont leurs scutiens, mais ceux qui ont agi, en construisant une salle, une belle salle, une grande salle.

Demandez aux sociétés locales ce qu'elles en pensent. Nous ne craignons pas leur verdict.

ON VOTE

A La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel et au Locle, le samedi 10 mai, de 12 heures à 20 heures (8 h. du soir) ;

le dimanche 11 mai, de 8 heures à 15 heures (3 heures).

Dans les autres localités du canton, le samedi 10 mai, de 17 heures (5 heures du soir) à 20 heures (8 heures du soir) ;

le dimanche 11 mai, de 8 heures à 15 heures.

A La Chaux-de-Fonds, on vote à la Halle aux Enchères.

Les étrangers résidant depuis 5 ans dans le canton, dont 1 an dans la commune de domicile, ont le droit de vote.

Ceux qui n'ont pas payé leur impôt de 1923, mais les précédents, ont le droit de vote.

Le vote des malades

Les malades qui ne peuvent se rendre au scrutin et qui désirent voter doivent en faire la demande au président du Bureau électoral, jusqu'au dimanche matin à 10 heures.

Comment faut-il voter ?

Si vous voulez assurer le succès de la liste socialiste, déposez dans l'urne la liste bleue sans panachages. En panachant, c'est-à-dire en bifant le nom d'un candidat socialiste pour le remplacer par un nom pris sur une autre liste, vous diminuez les chances de la liste socialiste et augmentez celles de l'adversaire.

Donc pas de panachages !

Vous qui avez de la peine à nouer les deux bouts ! Savez-vous que la fortune suisse est si grande qu'elle se monte à plus de cinquante mille francs par famille... Seulement, une faible minorité de privilégiés accapare pour elle seule la richesse créée par tous et ne laisse au bon peuple que privations et belles promesses. Bien tous ceux qui s'en contentent et plus tous encore les travailleurs victimes de cette iniquité, qui aident aux riches à la faire durer.

NEUCHÂTEL

GUYE-ROSSELET
Rue de la Trelle 8

Visitez notre **Exposition** et demandez **NOS PRIX**.



Poussettes anglaises très soignées à partir de **Fr. 135.-**

Charrettes pliantes complètement fermées, avec capote et tablier (pouvant remplacer la poussette) à partir de **Fr. 80.-**

Charrettes pliantes modèles simples avec roues caoutchoutées à partir de **Fr. 39.-**

Recouvrements de capotes et pose de caoutchouc ainsi que toutes **RÉPARATIONS dans NOS ATELIERS**

CATALOGUE A DISPOSITION

Neuchâtel
Vendredi 9 mai
à 8 h. 15 du soir

Grande Assemblée Populaire
au Temple du Bas

avec le concours de la Musique Ouvrière et des Chorales Ouvrières

Orateurs: **Pierre ARAGNO**, secrétaire ouvrier
Dr H. SPINNER, conseiller général
Jean WENGER, conseiller communal

Invitation pressante à tous les électeurs et aux dames

9111 **L'Assemblée est contradictoire**
Les électeurs socialistes sont priés de participer au cortège qui précédera l'assemblée. Départ de la Maison du Peuple à 7 h. 45 du soir.

La Commission électorale.

Hôtel à louer

A louer, pour le 30 avril 1925, l'Hôtel Fédéral, au Col-des-Roches, près du Locle. — Pour renseignements et conditions, s'adresser à **M. Edouard Picard**, négociant, au Col-des-Roches. P10195Le 9017

Temple du Bas - Neuchâtel

DIMANCHE 11 MAI 1924, à 20 heures précises

Un seul Grand Concert
donné par l'**Orchestre**

„PHILHARMONIQUE“
de Berlin

90 exécutants, sous la direction de l'éminent chef d'orchestre **W. FURTWÄNGLER**

Pour les détails, consulter les affiches
Prix des places: Fr. 12.-, 10.-, 8.-, 7.-, 6.-, 5.-, 4.- (timbre compris)
Location chez Hug & Co, vis-à-vis de la Poste, et le soir du Concert, dès 19 heures, au magasin Vuille-Sahl, en face du Temple

OF 575 N 9174

Agence suisse de Concerts: E. Stamm, Zurich.

Fourrures 9117

On demande une **apprentissage** rétribuée pour fourrures. — S'adresser rue Léop.-Robert 28, «A l'Hermine», de 14 1/2 à 18 h.

Sandaes noires et brunes **8.90**

N° 30-35, 10.90; N° 27-29

Nouvelle — Cordonnerie **KURTH & Co** Rue de la Balance 2 La Chaux-de-Fonds

Grande Vente de Tissus

du 7 au 17 mai

Soieries	Tissus coton	Tissus laine	Doublures
Tussor fantaisie, jolie nouveauté, fleurettes sur fond écri, largeur 80 cm., le mètre 4.90	Crépon vague en toutes teintes, p ^r lingerie, blouses ou peignoirs, largeur 70 cm., le mètre 1.10	Mousseline pure laine , les dernières nouveautés en dessins riches, p ^r blouses, peignoirs ou robes, larg. 80 cm., le m. dep. 3.90	Satin fantaisie impressions nouvelles, pour doublures de confections, largeur 80 cm., le mètre 2.45
Tussor exotique uni, très belle qualité, souple, tout soie et lav., bois, roi, saumon, jade, paon, turquoise, mauve, cuivre, larg. 85, le m. 6.90	Simili laine pour blouses, peignoirs ou robes, grand choix d'impressions, largeur 75 cm., le mètre 1.45	Serge rayée nouvelles fantaisies, pure laine, rayures mode sur fond gris, p ^r blouses et robottes, larg. 105 cm., le m. 4.90	Satin souple simili soie, jolies fantaisies, pour doublures de confections, largeur 100 cm., le mètre 3.90
Taffetas uni, noir, qualité très souple, pour robes et garnitures, largeur 90 cm., le mètre 7.90	Mousseline lainée , coton souple, apprêt laine, dessins riches, largeur 80 cm., le mètre 1.95	Flanelle Blazer pure laine, p ^r paletots, jaquettes ou vareuses, grand choix de dispositions, larg. 75 cm., le mètre 5.90	Duchesse qualité soyeuse, dessins riches, grande variété de dessins et coloris, pour doublures et garnitures, larg. 100 cm. 4.25
Toile de soie fantaisie, haute nouveauté, carreaux et fleurs sur fond roi, noir, messaline, largeur 80 cm., le mètre 8.50	Onduline , Toile mercerisée, en mauve, corail ou natier, pour blouses, combinaisons ou robes de chambre, larg. 79 cm., le m. 2.95	Crêpe chevronné nouveau marocain, pure laine, havane, beige, olive, larg. 130 cm., le mètre 10.50	Pongé fantaisie qualité tout soie, jolies impressions, p ^r doublures et garnitures, larg. 100 cm., le mètre 4.50
Crêpe marocain , fantaisie, impressions riches, pour robes et ca-saquins, sur fond roi, argentin, radium, marine, canard, brun, largeur 90 cm., le mètre 8.90	Marocain brodé sur fond clair, teintes mode, broderies blanches modernes, la haute mode, larg. 100 cm., le mètre 10.90	Grisaille fil-à-fil pure laine, pour costumes pratiques, nombreuses dispositions, largeur 140 cm., le mètre 15.50	Foulard tout soie, très belle qualité, impressions deux tons, sur fond blanc et or, pour doublures et garnitures, largeur 100 cm., le mètre 6.90

AU PRINTEMPS

La Chaux-de-Fonds

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LA PEAU DE CHAGRIN

PAR **BALZAC**

(Suite)

Le lendemain, vers midi, la belle Aquilina se leva, baillant, fatiguée, et les joues marbrées par les empreintes du tabouret en velours peint sur lequel sa tête avait reposé. Euphrasie, réveillée par le mouvement de sa compagne, se dressa tout à coup en jetant un cri rauque; sa jolie figure, si blanche, si fraîche la veille, était jaune et pâle comme celle d'une fille allant à l'hôpital.

Insensiblement, les convives se remuèrent en poussant des gémissements sinistres, ils se sentirent les bras et les jambes raidis, mille fatigues diverses les accablèrent à leur réveil. Un valet vint ouvrir les persiennes et les fenêtres des salons. L'assemblée se trouva sur pied, rappelée à la vie par les chauds rayons du soleil qui pétilla sur les têtes des dormeurs.

Les mouvements du sommeil ayant brisé l'élegant édifice de leurs coiffures et fané leurs toilettes, les femmes, frappées par l'éclat du jour, présentèrent un hideux spectacle: leurs cheveux pendaient sans grâce, leurs physionomies avaient changé d'expression, leurs yeux si brillants étaient ternis par la lassitude. Les teints bilieux, qui jettent tant d'éclat aux lumières, faisaient horreur; les figures lymphatiques, si blanches, si

molles quand elles sont reposées, étaient devenues vertes; les bouches, naguère délicieuses et rouges, maintenant sèches et blanches, portaient les honteux stigmates de l'ivresse.

Les hommes reniaient leurs maîtresses nocturnes, à les voir ainsi décolorées, cadavéreuses comme des fleurs écrasées dans une rue après le passage des processions. Ces hommes dédaigneux étaient plus horribles encore. Vous eussiez frémi de voir ces faces humaines, aux yeux caves et cernés qui semblaient ne rien voir, engourdis par le vin, hébétéés par un sommeil gêné, plus fatigant que réparateur. Ces visages hâves, où paraissaient à nu les appétits physiques sans la poésie dont les décora notre âme, avaient je ne sais quoi de féroce et de froidement bestial. Ce réveil du vice sans vêtements ni fard, ce squelette du mal déguenillé, froid, vide et privé des sophismes de l'esprit ou des enchantements du luxe, épouvanta ces intrépides athlètes, quelque habitués qu'il fussent à lutter avec la débâche.

Artistes et courtisanes gardèrent le silence en examinant d'un œil hagard le désordre de l'appartement, où tout avait été dévasté, ravagé par le feu des passions. Un rire satanique s'éleva tout à coup lorsque Taillefer, entendant le râle sourd de ses hôtes, essaya de les saluer par une grimace; son visage en sueur et sanguinolent fit planer sur cette scène infernale l'image du crime sans remords. (Voir l'«Auberge rouge».) Le tableau fut complet. C'était la vie fangeuse au sein du luxe, un horrible mélange des pompes et des misères humaines, le réveil de la débâche, quand de ses mains fortes elle a pressé tous les fruits de la vie, pour ne laisser autour d'elle que d'ignobles débris ou des mensonges auxquels elle ne croit plus.

Vous eussiez dit la Mort souriant au milieu d'une famille pestiférée: plus de parfums ni de lumières étourdissantes, plus de gaieté ni de désirs; mais le dégoût avec ses odeurs nauséabondes et sa poignante philosophie, mais le soleil éclatant comme la vérité, mais un air pur comme la vertu, qui contrastaient avec une atmosphère chaude, chargée de miasmes, les miasmes d'une orgie! Malgré leur habitude du vice, plusieurs de ces jeunes filles pensèrent à leur réveil d'autrefois, quand, innocentes et pures, elles entretenaient par leurs croisées champêtres, ornées de chèvre-feuilles et de roses, un frais paysage enchanté par les joyeuses roulades de l'alouette, vaporeusement illuminé par les lueurs de l'aurore et paré des fantaisies de la rosée.

D'autres se peignirent le déjeuner de la famille, la table autour de laquelle riaient innocemment les enfants et le père, où tout respirait un charme indéfinissable, où les mets étaient simples comme les cœurs. Un artiste songeait à la paix de son atelier, à sa chaste statue, au gracieux modèle qui l'attendait. Un jeune homme, se souvenant du procès d'où dépendait le sort d'une famille, pensait à la transaction importante qui réclamait sa présence. Le savant regrettait son cabinet où l'appelait un noble ouvrage. Presque tous se plaignaient d'eux-mêmes. En ce moment, Emile, frais et rose comme le plus joli des commis marchands d'une boutique en vogue, apparut en riant.

— Vous êtes plus laids que des recors! s'écria-t-il. Vous ne pourrez rien faire aujourd'hui, la journée est perdue; m'est avis de déjeuner.

A ces mots, Taillefer sortit pour donner des ordres. Les femmes allèrent languissamment rétablir le désordre de leurs toilettes devant les glaces. Chacun se secoua. Les plus vicieux pré-

chèrent les plus sages. Les courtisanes se moquèrent de ceux qui paraissaient ne pas se trouver de force à continuer ce rude festin. En un moment, ces spectres s'animèrent, formèrent des groupes, s'interrogèrent et sourirent. Quelques valets, habiles et lestes, remirent promptement les meubles et chaque chose en leur place. Un déjeuner splendide fut servi.

Les convives se ruèrent alors dans la salle à manger. Là, si tout porta l'empreinte ineffaçable des excès de la veille, au moins y eut-il trace d'existence et de pensée, comme dans les dernières convulsions d'un mourant. Semblable au convoi du mardi gras, la saturnale était enterrée par des masques fatigués de leurs danses, ivres de l'ivresse, et voulant convaincre le plaisir d'impuissance pour ne pas s'avouer la leur.

Au moment où cette intrépide assemblée borda la table du capitaliste, Cardot, qui, la veille, avait disparu prudemment après le dîner pour finir son orgie dans le lit conjugal, montra sa figure officieuse sur laquelle errait un doux sourire. Il semblait avoir deviné quelque succession à déguster, à partager, à inventorier, à grossoyer, une succession pleine d'actes à faire, grosse d'honoraires, aussi juteuse que le filet tremblant dans lequel l'amphitryon plongeait alors son couteau.

— Oh! oh! nous allons déjeuner par-devant notaire, s'écria de Cursy.

— Vous arrivez à propos pour coter et paraférer toutes ces pièces, lui dit le banquier en lui montrant le festin.

